

Rapport d'activité

La surveillance de la
qualité de l'air en Corse

2024

qualitair
CORSE

Mesurer · Accompagner · Informer

Sommaire

Présentation de l'observatoire

Les missions de Qualitair Corse	4
Le fonctionnement de l'association	5
Le bilan financier	7
Les Enjeux Stratégiques pour la Surveillance de l'Air (ESSA) en Corse	8

Le dispositif de surveillance

Les différentes méthodes de surveillance	11
Les seuils réglementaires	13
Les recommandations de l'OMS	15
Les polluants mesurés	16

Actions et projets

L'impact du trafic maritime	23
L'air intérieur	23
Accompagnement et expertise	24
Coopération nationale et internationale	26
Campagnes de mesures	26
Recherche et innovation	26
Communication et sensibilisation	27

Le bilan de la qualité de l'air

Cartographie des stations de mesure et des polluants surveillés	30
Bilan de la qualité de l'air en Zone À Risques (ZAR) d'Aiacciu	31
Bilan de la qualité de l'air en Zone À Risques (ZAR) de Bastia	39
Bilan de la qualité de l'air en Zone Régionale (ZR)	47

Le bilan de la pollution

Les épisodes de pollution en 2024	57
---	----

Annexes

La situation vis-à-vis des seuils réglementaires	63
--	----

Présentation de l'observatoire

Les missions de Qualitair Corse

Le fonctionnement de l'association

La composition du bureau

La composition du conseil d'administration

L'équipe opérationnelle

La collaboration avec la surveillance nationale

Le bilan financier

Les produits de fonctionnement

Les charges de fonctionnement

Les principaux financeurs de la surveillance

Les Enjeux Stratégiques pour la Surveillance de l'Air (ESSA) en Corse

Présentation de l'observatoire

Qualitair Corse est l'association agréée en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Corse. Sa mission s'inscrit dans le cadre de la [loi LAURE \(Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie\)](#), qui définit les objectifs nationaux en matière de surveillance de l'air depuis le 30 décembre 1996. À ce jour, 19 associations, réparties sur l'ensemble du territoire français, sont agréées par l'Etat, dont Qualitair Corse.

Ces structures, appelées AASQA (Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air), forment ensemble le réseau [Atmo France](#), pilier du Programme National de Surveillance de la Qualité de l'Air. Qualitair Corse a obtenu son premier agrément en juillet 2004. Le plus récent lui a été délivré en juin 2023, pour une durée de trois ans.

Les missions de Qualitair Corse

Surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire corse grâce à un réseau de stations fixes et mobiles permettant de mesurer en continu les principaux polluants réglementaires, tels que les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre ou encore les particules en suspension. Cette surveillance s'appuie également sur des campagnes de mesures ponctuelles, à l'aide de stations temporaires et de préleveurs, afin de mieux connaître les spécificités locales. Au total, douze polluants réglementaires, ainsi que certains polluants non réglementés, sont suivis en Corse.

Exploiter les données collectées pour évaluer les risques sanitaires, notamment pour les populations les plus sensibles, suivre l'évolution de la qualité de l'air dans le temps et développer des outils de prévision, de modélisation et de cartographie.

Accompagner et conseiller les acteurs locaux (services de l'État, collectivités, industriels) dans leurs politiques publiques ou projets ayant un impact sur la qualité de l'air. Qualitair Corse les aide à évaluer les effets de leurs actions et à mettre en place des stratégies d'amélioration efficaces.

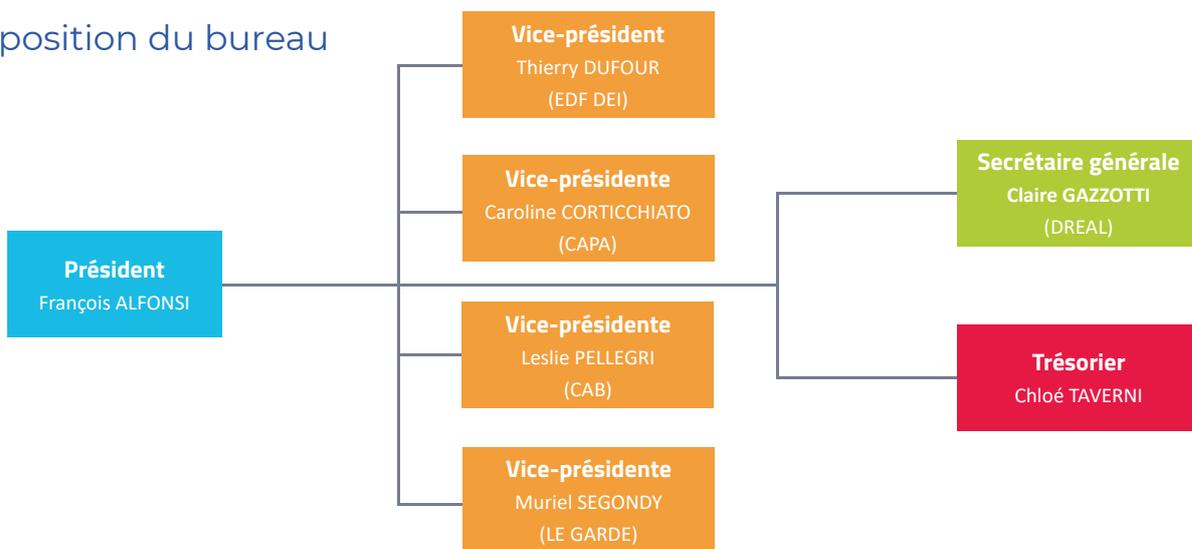
Informier et sensibiliser les autorités comme le grand public, non seulement lors des épisodes de pollution, mais aussi au quotidien, grâce à la diffusion d'indices de qualité de l'air. L'association communique régulièrement sur les résultats des mesures réalisées, qu'elles proviennent du réseau permanent ou des campagnes ponctuelles, et mène des actions de sensibilisation pour faire de la qualité de l'air un enjeu partagé.

Présentation de l'observatoire

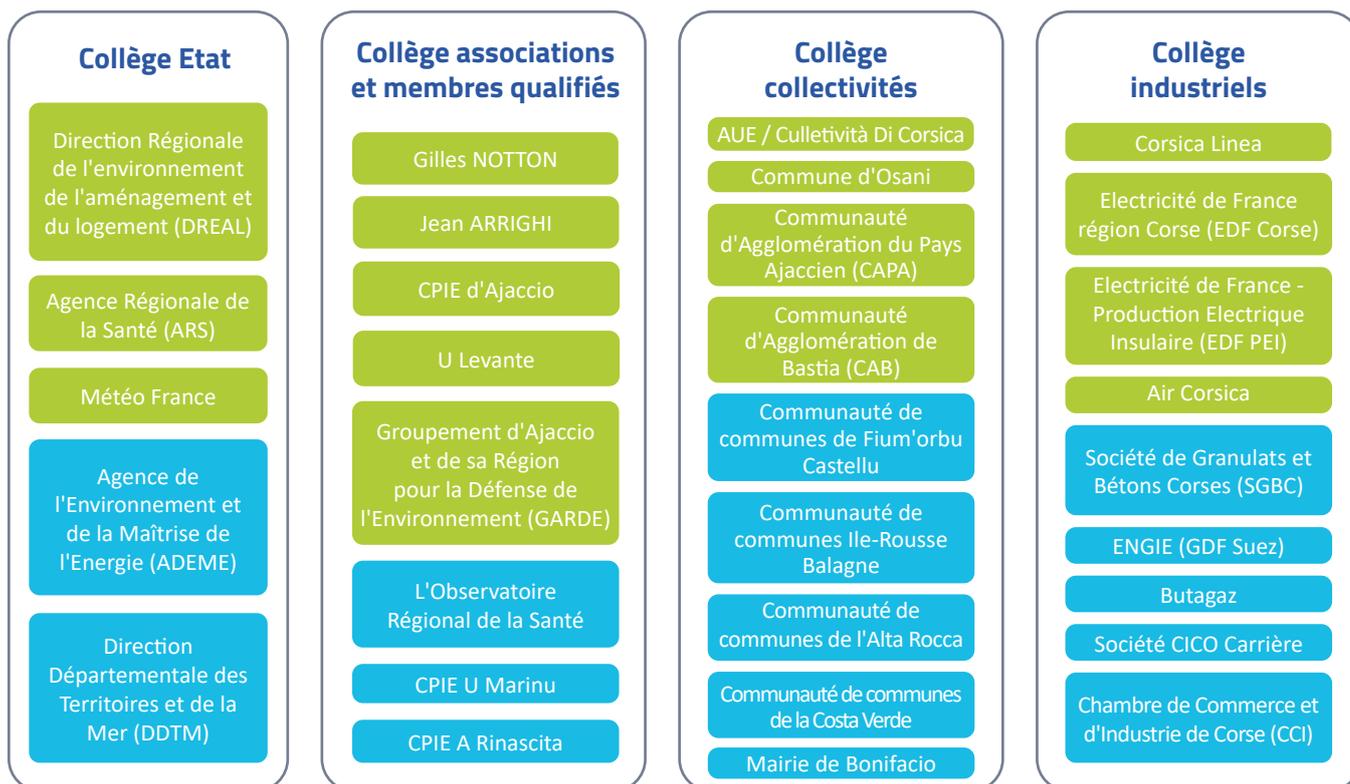
Le fonctionnement de l'association

L'association est représentée par son président, qui définit, avec l'appui du bureau, les grandes orientations stratégiques. Ces orientations sont ensuite soumises à l'approbation du conseil d'administration, lequel valide les missions et les axes d'action à mettre en œuvre. Leur application est assurée par l'équipe opérationnelle, chargée de les traduire concrètement sur le terrain.

La composition du bureau

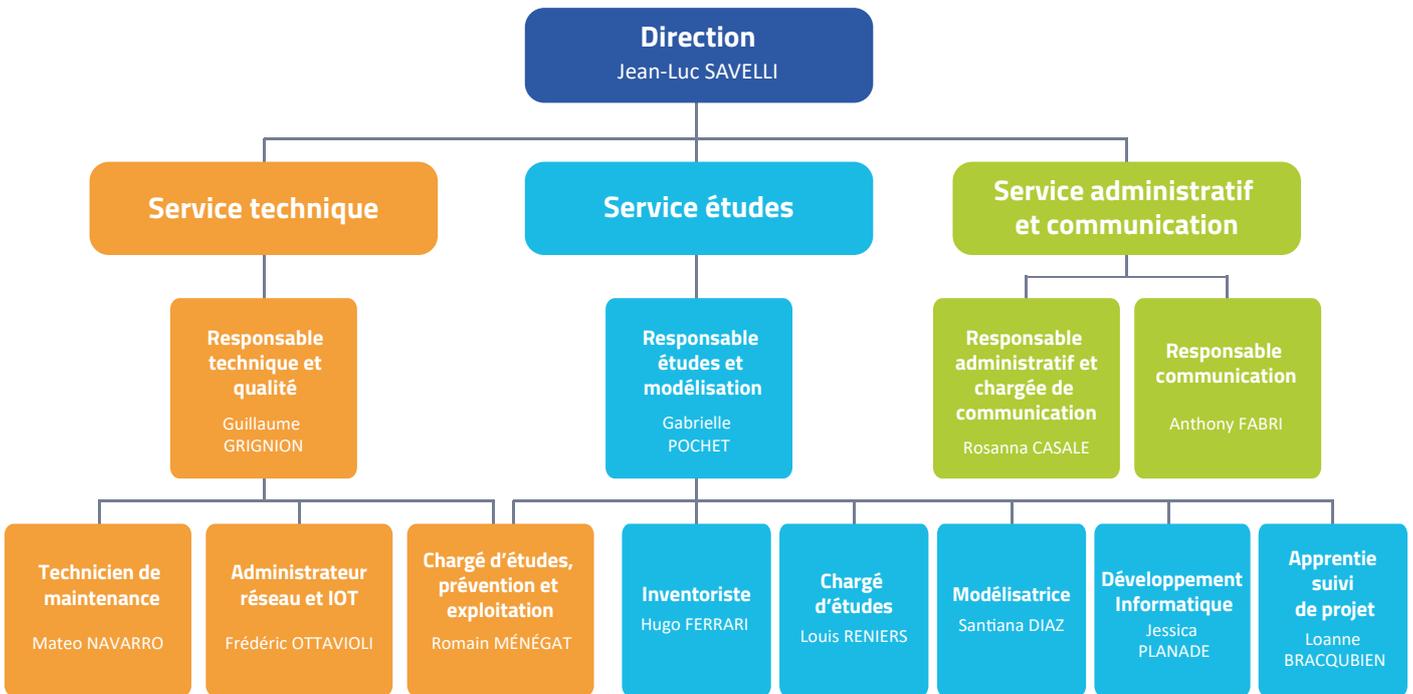


Les membres de l'association et le conseil d'administration



Présentation de l'observatoire

L'équipe opérationnelle



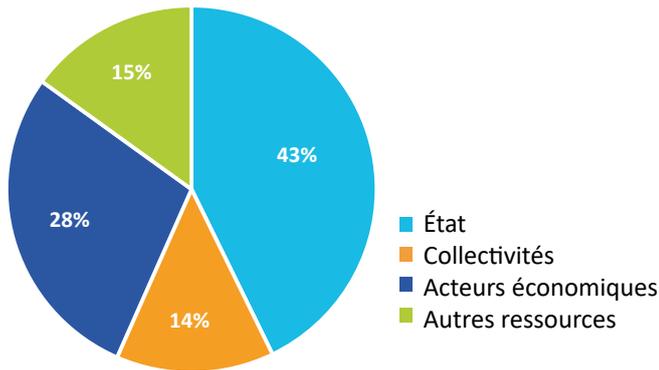
La collaboration avec la surveillance nationale



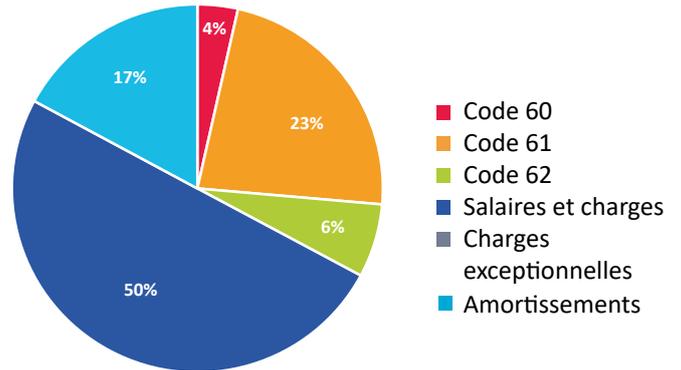
Présentation de l'observatoire

Le bilan financier

Produits de fonctionnement



Charges de fonctionnement



Code 60 : électricité, carburant, gaz étalon, fournitures, etc. **Code 61** : analyses, informatique, maintenance, réparations, loyer, formations, assurances, etc. **Code 62** : comptabilité, communication, transports, frais de missions, télécom, etc.

Financement de l'État : [Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche](#) / [Agence Régionale de Santé \(ARS\)](#) / [Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement \(DREAL\)](#)

Acteurs économiques : Taxe Générale sur les activités polluantes (TGAP) / Cotisations

Autres : Programme Interreg Maritime via le [projet Aer Nostrum](#), prestations (carrières, force d'intervention rapide, air intérieur, etc.), quote-part subvention, aide à l'emploi, remboursement assurance, intérêts bancaires, etc.

Les principaux financeurs de la surveillance

<p>MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE</p>	<p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement CORSE</p>	<p>ars Agence Régionale de Santé Corse</p>	<p>AUE AGENZA D'ACCONCI DUREVILE D'URBANISIMU E D'ENERGIA DI A CORSICA</p>	
<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE</p>	<p>CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA</p>	<p>CAPA PAESI D'ATACCIU</p>	<p>GDB sgbc</p>	<p>CICO béton carrière matériaux</p>

Les Enjeux Stratégiques pour la Surveillance de l'Air (ESSA)

En 2022, Qualitair Corse a procédé à l'évaluation du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) pour la période 2016-2021, identifiant ainsi les nouveaux défis pour la surveillance de l'air en Corse au cours des cinq prochaines années. Ces défis ont été classés en différentes catégories et traduits en actions concrètes, approuvées par l'Assemblée Générale de Qualitair Corse en juin 2023.



Axe 1 - Les actions piliers

Action 1 - Maintenir et consolider le réseau de surveillance

Veiller au respect des normes européennes et à la résolution des problématiques locales en consolidant le réseau de surveillance, en définissant de nouveaux emplacements et en assurant la conformité réglementaire, le rapportage des données et les collaborations inter-régionales.

Action 2 - Poursuivre le développement de l'inventaire des émissions et de la modélisation

L'Inventaire Régional Spatialisé (IRS) et la modélisation sont essentiels pour une surveillance complète du territoire. Cela nécessite une gestion avancée des bases de données, des moteurs de calcul performants et des logiciels cartographiques.

Action 3 - Communication réglementaire

La communication est un des piliers essentiels de l'activité de l'observatoire. Elle permet d'informer la population pour diminuer le risque sanitaire et également de mieux sensibiliser pour initier des changements de comportement.

Axe 2 - Les actions supports

Action 4 - Amélioration des connaissances

Mise en œuvre de campagnes de mesure et de cartographies de la pollution pour les polluants réglementaires, création d'un supersite particules avec un moyen mobile pour analyser la composition des particules et surveillance d'autres polluants d'intérêt national tels que l'ammoniac, les pesticides et les COV précurseurs.

Action 5 - Expertise / appui aux acteurs locaux

Etat et services décentralisés : porter-à connaissance, PPA/PLQA, PRSE, etc. / Collectivités : PCAET, PPE, SRCAE, PDU, Cartes Stratégiques de l'Air, ICAIR, etc. / Industriels : Suivi du plan particules des carrières, charte environnementale en collaboration avec la CCI / Travaux nationaux : référent transport maritime, référent air intérieur, administrateur de la fédération Atmo France et de SYNAIRGIE et membre du comité de pilotage des Journées Techniques de l'Air.

Action 6 - Intervention Rapide en Situation Accidentelle (IRSA) / Gestion des signalements / Force d'Intervention Rapide (FIR) sur les sites ICPE et les zones militaires

Élaboration de la stratégie régionale, déploiement d'outils de mesure et de modélisation, communication et exploitation des données pour des plans d'actions, avec participation aux cellules de crise.

Action 7 - Pédagogie, sensibilisation et sciences participatives

Développement d'outils et de supports pédagogiques, participation aux événements de sensibilisation, collaboration avec les acteurs pédagogiques et gestion des problématiques liées aux odeurs et aux déchets.

Axe 3 - Les actions innovantes complémentaires

Action 8 - Santé

Mise en réseau des acteurs de la santé autour de l'impact de la qualité de l'air, participation aux initiatives (PRS, PRSE, CLS, etc.), réalisation de cartes d'exposition et de campagnes ciblées dans les zones sensibles, évaluations quantitatives d'impact (EQIS) et mise en place du programme Spart'Air pour évaluer l'exposition individuelle à la pollution.

Action 9 - Pollens

Animation et suivi du projet Pollin'air, développement de supports d'information et réflexion autour d'un indice pollen régional. Soutien aux collectivités dans le cadre du projet LIFY'AIR et aux initiatives nationales telles qu'Interpollen et AtmoPollen. Réflexion sur la surveillance des moisissures en collaboration avec la recherche universitaire.

Action 10 - Air intérieur

Renforcer les compétences dans l'évaluation de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI), valoriser l'agrément radon, évaluer et exploiter les micro-capteurs dans le but de développer une mallette autonome. Soutenir les collectivités notamment vis-à-vis de la réglementation pour les Établissements Recevant du Public (ERP), le CO₂ et la sensibilisation des publics.

Action 11 - Innovation / partenariat

Gestion des odeurs, collaboration avec l'université pour soutenir les programmes de recherche, développement des micro-capteurs avec des tests sur le terrain et une veille scientifique, mise en place d'une modélisation spécifique, amélioration des compétences numériques et partenariat avec le challenge Airlab.

Axe 4 - Socle de l'observatoire

Action 12 - Stratégie de maintien et de développement de la structure

Suivi de la stratégie de surveillance et gestion de l'évolution du financement de la structure, mise en place d'une politique RH globale pour renforcer les équipes, déménagement du siège vers des locaux plus adaptés sur le plan technique et environnemental, adaptation aux nouvelles règles comptables, maintien et amélioration des outils de gestion des ressources humaines internes, mise en place d'une politique qualité, etc.

Le dispositif de surveillance

Les différentes méthodes de surveillance

La mesure en continu sur sites fixes

La mesure indicative

L'estimation objective

Les autres outils de surveillance

Les seuils réglementaires

Objectif de qualité

Valeur cible

Valeur limite

Seuils d'évaluation et régimes de surveillance

Les recommandations de l'OMS

Les polluants mesurés

Les polluants réglementés

Les polluants non réglementés

Le dispositif de surveillance

Les différentes méthodes de surveillance

Différentes méthodes et stratégies de surveillance sont mises en œuvre afin d'évaluer les niveaux de pollution par rapport aux seuils fixés par les normes européennes. À l'issue des évaluations préliminaires, une stratégie spécifique de surveillance est élaborée pour chaque polluant et pour chacune des zones concernées, dans le cadre des Enjeux Stratégiques de la Surveillance de l'Air (ESSA). La surveillance s'est initialement concentrée autour de sites de référence, choisis pour leurs conditions représentatives, et utilisés aujourd'hui non seulement pour les mesures de fond mais aussi pour le paramétrage des modèles de prévision. Afin d'assurer une couverture territoriale complète, des campagnes de mesures sont également menées sur des sites temporaires, en complément du réseau permanent. Par ailleurs, pour certains composés dont la mesure en continu n'est pas encore techniquement réalisable, une phase de prélèvement est nécessaire, suivie d'une analyse en laboratoire afin de déterminer les concentrations dans l'air ambiant.



La mesure en continu sur sites fixes

Ces sites sont installés afin de répondre à une problématique de surveillance. Il y a deux catégories de sites : les sites de fond et les sites de proximité. Les diverses influences dans l'environnement des stations de surveillance permettent de qualifier ensuite la typologie de surveillance.

La mesure indicative

La mesure indicative est une mesure non-continue dans le temps. Afin de pouvoir comparer les concentrations mesurées avec les seuils réglementaires, la mesure doit être effectuée sur une période minimale équivalente à 14 % de l'année répartie sur différentes saisons.

Tableau 1 : labellisation de station en fonction des combinaisons possibles pour le couple station/polluant (environnement d'implantation vs type d'influence)

		Environnement d'implantation			
		Urbain	Périurbain	Rural	
				Proche d'une zone urbaine	Régional
Type d'influence	Fond	U_F	PU_F	RP_F	RR_F
	Trafic	U_T	PU_T	RP_T	OS
	Industrielle	U_I	PU_I	RP_I	OS

U : Urbain

RP : Rural Proche (d'une zone urbaine)

F : Fond

OS : Observatoire Spécifique

PU : Péri-Urbain

RR : Rural Régional

T : Trafic

I : Industrielle

Le dispositif de surveillance



La mesure indicative intervient dans le cadre de la surveillance réglementaire sur site fixe lorsque les seuils estimés sont inférieurs au SEI (Seuil d'Évaluation Inférieur) : sur le réseau corse, la mesure réglementaire pour le benzène est réalisée sur le site d'Abbatucci, les HAP sont mesurés sur le site de Sposata et les métaux lourds sur le site de Montesoru.



La mesure indicative est également utilisée pour améliorer la connaissance du territoire que ce soit sur des moyens mobiles installés comme sites temporaires, sur des préleveurs de type pompe ou par méthode passive.

L'estimation objective

Lorsque la mesure n'est ni effectuée par mesure continue ni par méthode indicative, la surveillance est réalisée par estimation objective. Différentes méthodes sont possibles avec l'ensemble des outils développés au sein de l'observatoire. L'estimation objective est notamment appliquée lorsque les seuils sont bas (inférieur au SEI). Il existe 6 types d'estimation objective (cf. Guide LCSQA Méthodes d'estimation objective de la qualité de l'air - 2015) :

- **EO 1** : mesure de moindre qualité de la mesure indicative (mesures effectuées à des points de prélèvements permanents et dans des conditions de qualité des données moins contraignantes que la mesure indicative qui respectent néanmoins les recommandations d'échantillonnage spatial et temporel indiquées dans le guide LCSQA)
- **EO 2** : mesures discontinues et « reconstitution » statistique des données (campagnes de mesures et application des méthodes de reconstruction recommandées dans le guide LCSQA "Plan d'échantillonnage et reconstitution des données")
- **EO 3** : estimation statistique à partir d'autres mesures (élaboration d'une relation statistique au moyen d'un historique de données ou de mesures réalisées en d'autres sites).
- **EO 4** : utilisation de l'inventaire des émissions (établir des comparaisons en fonction des données d'émissions et en déduire un ordre de grandeur des concentrations).
- **EO 5** : campagnes de mesures et interpolation spatiale (méthode pouvant être employée dans les zones non couvertes par la mesure fixe ou la modélisation, en particulier dans les petites et moyennes agglomérations. Elle respecte néanmoins, les recommandations d'échantillonnage spatial et temporel.).
- **EO 6** : modélisation de la dispersion (regroupe les méthodes de simulation qui, du fait d'une représentation simplifiée des phénomènes ou d'insuffisances dans les données d'entrée, ne satisfont pas aux exigences de qualité de la modélisation.).

Le dispositif de surveillance

Les autres outils de surveillance

IRS : Inventaire Régional Spécialisé des émissions polluantes [Accéder à l'Inventaire](#)



L'IRS est la donnée principale utilisée dans le paramétrage des modèles cartographiques. Si les émissions ne sont pas linéaires avec les concentrations en polluants atmosphériques, l'étude de ces données permet de connaître l'évolution générale de la pollution sur une zone géographique. La sectorisation des émissions permet également de voir l'évolution par secteur d'activité et d'évaluer les politiques de réduction des émissions. La réalisation d'IRS projeté permet également la réalisation de scénarii.

À partir de données ponctuelles linéaires ou surfaciques, l'IRS permet la réalisation d'un cadastre des émissions kilométriques par secteur et pour plus d'une trentaine de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.

La modélisation [Accéder aux modélisations](#)

La modélisation permet la spatialisation des mesures de qualité de l'air. Certaines cartographies utilisent la géostatistique qui permet de compléter la mesure dans le cadre d'une campagne maillée de points de mesures par tubes passifs. La modélisation déterministe permet la réalisation théorique à fine échelle de cartes de modélisation. Cette technique est notamment utilisée pour la prévision et la scénarisation. Elle s'appuie sur des données d'entrée théorique (IRS, données géographiques et météorologiques, etc.) et sur la mesure en continu ou temporaire.

Les seuils réglementaires

Les directives européennes 2004/107/CE, 2008/50/CE et 2024/2881 définissent quels sont les polluants réglementés à surveiller dans l'atmosphère. Actuellement, 12 polluants sont référencés en environnement extérieur. Dans le cadre de l'amélioration des connaissances sur le territoire, l'observatoire mesure également d'autres composés atmosphériques non réglementés, mais dont l'effet sur la santé est avéré. Afin de simplifier la communication à destination du public, 5 polluants principaux sont utilisés pour le calcul des indices : l'ozone (O_3), le dioxyde d'azote (NO_2), les particules (PM_{10}), les particules ($PM_{2.5}$) et le dioxyde de soufre (SO_2).

Objectif de qualité :

Un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble ;

Valeur cible :

Un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble, à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné ;

Le dispositif de surveillance

Valeur limite :

Un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé sur la base des connaissances scientifiques à ne pas dépasser dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble ;

Seuils d'évaluation et régimes de surveillance :

Les seuils d'évaluation inférieur (SEI) et supérieur (SES) exprimés en pourcentage de l'objectif environnemental permettent de définir le régime de surveillance.

- **Concentration >SES** : les mesures fixes sont employées avec la possibilité de compléter par de la modélisation ou de la mesure indicative.
- **Concentration < SES mais > SEI** : les mesures fixes sont employées avec la possibilité de les combiner avec de la modélisation ou de la mesure indicative.
- **Concentration < SEI** : la modélisation ou les techniques d'estimations objectives sont suffisantes.
- **Seuil d'information et de recommandation** : un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles de la population rendant nécessaires des informations immédiates et adéquates ;
- **Seuil d'alerte** : un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de la dégradation de l'environnement justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Pour certains polluants, des seuils de concentrations réglementaires ont été définis :

Tableau 2 : concentrations réglementaires relatives au dépassement des seuils lors d'un épisode de pollution

	Ozone (O ₃)	Dioxyde d'azote (NO ₂)	Particules fines (PM ₁₀)	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Seuil d'information et de recommandation	180 µg/m ³ sur 1 heure	200 µg/m ³ sur 1 heure	50 µg/m ³ sur 24 heures	300 µg/m ³ sur 1 heure
Seuil d'alerte	240 µg/m ³ sur 1 heure	200 µg/m ³ (3 jours à la suite) ou 400 µg/m ³ sur 1 heure	80 µg/m ³ sur 24 heures	500 µg/m ³ sur 1 heure

- En cas de prévision ou de constat de dépassement de l'un de ces seuils, selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral en vigueur, Qualitair Corse diffuse rapidement l'information auprès des médias et de l'ensemble des acteurs locaux (services de l'État, collectivités, etc.)

Le dispositif de surveillance

Deux niveaux de procédures sont alors susceptibles d'être déclenchés :

La procédure de recommandations et d'information

Les informations diffusées mettent en garde les personnes sensibles (éviter les facteurs aggravants tels que les activités physiques intenses, la fumée de tabac ou l'usage de solvants) et recommandent la mise en œuvre de mesures destinées à limiter les émissions d'origine à la fois automobile, industrielle, artisanale et domestique.

La procédure d'alerte

Les autorités prennent des mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution sur la population. La restriction des activités responsables de la pointe de pollution peut se faire sur les sources fixes ou/et mobiles, à l'intérieur d'une zone de taille adaptée à l'étendue de la pollution.

Les recommandations de l'OMS

Les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont des directives émises afin de promouvoir des normes de qualité de l'air sûres et saines pour les populations du monde entier. Ces recommandations définissent les concentrations maximales tolérables de polluants atmosphériques, tels que les particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀), le dioxyde d'azote (NO₂), le dioxyde de soufre (SO₂), l'ozone (O₃), le monoxyde de carbone (CO), et d'autres substances nocives. Elles sont basées sur des données scientifiques et médicales concernant les effets sur la santé humaine et visent à réduire les risques associés à une exposition prolongée à une mauvaise qualité de l'air.

Tableau 3 : seuils de référence recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2021

Polluant	Durée retenue pour le calcul des moyennes	Seuils de référence OMS
PM _{2,5} (µg/m ³)	Année	5
	24 heures ^a	15
PM ₁₀ (µg/m ³)	Année	15
	24 heures ^a	45
NO ₂ (µg/m ³)	Année	10
	24 heures ^a	25
O ₃ (µg/m ³)	Pic saisonnier ^b	60
	8 heures ^a	100
SO ₂ (µg/m ³)	24 heures ^a	40
CO (µg/m ³)	24 heures ^a	4

µg : microgramme / a : 99ème percentile (3 à 4 jours de dépassement par an). / b : Moyenne de la concentration moyenne journalière maximale d'ozone sur 8 heures au cours des six mois consécutifs où la concentration moyenne d'ozone a été la plus élevée.

Le dispositif de surveillance

Les polluants mesurés

Les polluants réglementés

L'OZONE (O₃)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>En quantité très élevée, l'ozone contribue à l'acidification de l'environnement en perturbant la composition de l'air, des eaux de surface et des sols. L'ozone porte donc préjudice aux différents écosystèmes, mais est vital en haute altitude pour retenir les UV toxiques du soleil.</p>	<p>L'ozone atmosphérique peut causer des problèmes respiratoires, cardiovasculaires et oculaires, aggravant l'asthme et augmentant le risque de crises cardiaques, tandis qu'une exposition prolongée peut affecter le développement pulmonaire des enfants.</p>	<p>Seuil d'information : 180 µg/m³ (en moyenne horaire)</p> <p>Seuil d'alerte : 240 µg/m³ (en moyenne horaire)</p> <p>Valeur cible pour la protection de la santé : En moyenne sur 8 heures : 120 µg/m³, à ne pas dépasser plus de 25 jours par an (moyenne calculée sur 3 ans).</p> <p>Valeur cible pour la protection de la végétation : De mai à juillet de 8h à 20h : 18 000 µg/m³.h. Moyenne calculée de l'AOT 40 (somme des concentrations supérieures à 80 µg/m³ sur la période).</p>

D'où provient l'ozone ?

Ce gaz se forme par réaction chimique entre des gaz précurseurs (dioxyde d'azote, composés organiques volatils, etc.). Ces réactions sont amplifiées par les rayons solaires ultraviolets.

Quand pose-t-il problème ?

Les niveaux moyens sont les plus élevés au printemps et les niveaux de pointe sont maximaux en période estivale. Les concentrations sont minimales en début de matinée et maximales en milieu d'après-midi.

À quels endroits ?

Les concentrations restent faibles près des axes de circulation où certains gaz d'échappement détruisent ce polluant. Il peut présenter des niveaux élevés en zone rurale et sur le littoral.

LE DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) / LES OXYDES D'AZOTE (NO_x)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>Ce polluant peut occasionner divers effets sur l'environnement tels que : le phénomène de pluies acides, la formation de l'ozone troposphérique ou encore la dégradation de la couche d'ozone.</p>	<p>À forte concentration, le dioxyde d'azote peut provoquer des troubles respiratoires, notamment par fragilisation de la muqueuse pulmonaire.</p>	<p>Seuil d'information et de recommandation : 200 µg/m³ (en moyenne horaire)</p> <p>Seuil d'alerte : 400 µg/m³ (en moyenne horaire sur 3h consécutives)</p> <p>Valeur limite annuelle NO₂ : 40 µg/m³</p> <p>Valeur limite annuelle NO_x (protection végétation) : 30 µg/m³</p> <p>Valeur limite en moyenne horaire : 200 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 18 heures par an.</p>

D'où provient le dioxyde d'azote ?

Surtout émis par les pots d'échappement, ce polluant se forme par combinaison de l'azote et de l'oxygène atmosphérique lors de combustions.

Quand pose-t-il problème ?

On observe en ville deux élévations de la pollution, le matin et le soir. Les niveaux sont plus élevés en hiver, lorsque les appareils de chauffage fonctionnent.

À quels endroits ?

Les niveaux sont plus élevés près des voies de circulation et sous les vents des établissements à rejets importants.

Le dispositif de surveillance

LES PARTICULES EN SUSPENSION (PM₁₀ et PM_{2.5})

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
Elles peuvent réduire la visibilité et influencer le climat en ayant un impact sur l'absorption ou la diffusion de la lumière. Leurs dépôts contribuent à la dégradation physique et chimique des matériaux.	La pollution de l'air aux particules fines est responsable de 48 000 décès en France selon Santé publique France et l'INVS. Elles ont des effets nocifs sur les principaux organes du corps humain (cerveau, poumon, cœur, etc.) et sur les systèmes vasculaire et génital.	<p>Seuil d'information et de recommandation : 50 µg/m³ (24h)</p> <p>Seuil d'alerte : 80 µg/m³ (sur 24h)</p> <p>Valeur limite en moyenne annuelle : 40 µg/m³</p> <p>Valeur limite en moyenne journalière : 50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours/an PM₁₀</p> <p>Valeur limite pour la protection de la santé : 25 µg/m³ en moyenne annuelle</p> <p>Valeur cible pour la protection de la santé : 20 µg/m³ en moyenne annuelle PM_{2.5}</p>

D'où proviennent ces particules ?

Il s'agit de polluants de nature variée caractérisés par leur taille. Ces particules ont un diamètre inférieur à 10 µm (PM₁₀) et 2.5 µm (PM_{2.5}).

À quels endroits ?

Les phénomènes sont de grande envergure. La pollution produite localement s'ajoute à une pollution importée d'autres territoires.

Quand posent-elles problème ?

Les pollutions par les particules fines se produisent plutôt en hiver ou au printemps.

LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
Des concentrations trop élevées peuvent être à l'origine de l'acidification de l'environnement entraînant des dégâts au patrimoine architectural et une acidification des eaux de surface.	Le dioxyde de soufre est très irritant, notamment pour la peau, les voies respiratoires et les yeux. Il peut être responsable de maladies cardiovasculaires.	<p>Valeur limite pour la protection de la santé : 125 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours/an.</p> <p>Valeur limite pour la protection de la santé : 350 µg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures/an</p> <p>Seuil d'information et de recommandation : 300 µg/m³ en moyenne horaire.</p> <p>Seuil d'alerte : 500 µg/m³ en moyenne horaire sur 3 heures consécutives.</p>

D'où provient le dioxyde de soufre ?

Il provient généralement de la combinaison des impuretés soufrées de combustibles fossiles avec l'oxygène, lors de leur combustion. Les procédés de raffinage du pétrole rejettent aussi des produits soufrés.

Il existe des sources naturelles (éruptions volcaniques, feux de forêt).

Quand pose-t-il problème ?

L'utilisation des chauffages en hiver accentue les concentrations.

À quels endroits ?

Les zones sous les vents des établissements industriels émetteurs ou des ports sont les plus touchées.

Le dispositif de surveillance

LE MONOXYDE DE CARBONE (CO)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>Le monoxyde de carbone participe à l'acidification de l'air, des sols et des cours d'eau. Il influence également indirectement la formation de l'effet de serre en contribuant notamment à l'augmentation des concentrations de CO₂.</p>	<p>De faibles expositions à ce gaz toxique peuvent provoquer des maux de tête et des nausées tandis que des concentrations élevées pendant une courte durée peuvent être à l'origine de vomissements, d'évanouissements et de convulsions.</p>	<p>Valeur limite : 10 mg/m³ soit 10 000 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures.</p>

D'où provient le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique issu de la combustion incomplète de matières organiques. Il est inodore, incolore et non irritant, ce qui le rend très difficilement détectable. Il provient essentiellement du trafic automobile et

des appareils de chauffage domestique défectueux.

Quand pose-t-il problème ?

L'hiver lors de l'utilisation d'un appareil ou d'un moteur à combustion (fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence ou à

l'éthanol) défectueux.

À quels endroits ?

À l'intérieur du logement, particulièrement, lorsque celui-ci est chauffé. Près des axes routiers importants.

LE BENZÈNE (C₆H₆)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>Il contribue à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, menaçant la santé des écosystèmes et la qualité globale de l'environnement en favorisant la formation de smog et en contaminant les ressources naturelles. Le benzène participe à la formation de l'ozone troposphérique et des gaz à effets de serre.</p>	<p>Le benzène est classé cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il génère une gêne olfactive, des irritations diverses, une diminution de la capacité respiratoire et des effets mutagènes et cancérigènes.</p>	<p>Valeur limite : 5 µg/m³ en moyenne annuelle.</p>

D'où provient le benzène ?

Le benzène est un Composé Organique Volatil (COV) incolore, il appartient à la famille des Hydrocarbures Aromatiques Monocycliques (HAM). Il provient majoritairement du transport routier via les gaz de combustion. Il est aussi issu de la combustion de matière organique (bois, charbon) et des produits pétroliers.

À quels endroits ?

On le retrouve dans de nombreux produits industriels (plastiques, fibres synthétiques, solvants, pesticides, colles, peintures...) en tant que matière première. Ainsi, il est une source d'émissions également dans l'air intérieur au travers des produits d'ameublement, de construction, de bricolage et de décoration. Les incendies de forêt et les volcans sont des sources naturelles de benzène.

Le dispositif de surveillance

LES MÉTAUX LOURDS

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>Ils s'accumulent dans les organismes animaux et végétaux et ont alors un impact dans la chaîne alimentaire toute entière. De plus, certains métaux lourds représentent un réel danger d'empoisonnement. Le plomb empoisonne les organismes aquatiques, il ne peut être détruit, seulement changer de forme. Cette pollution devient un problème mondial en perturbant par exemple les fonctions du phytoplancton.</p>	<p>Les métaux lourds s'accumulent dans l'organisme et provoquent des effets toxiques à court et/ou à long terme. Ils peuvent affecter notamment le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques ou respiratoires. Le plomb est responsable du saturnisme quant à l'arsenic et le cadmium, ils sont classés cancérigènes par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).</p>	<p>Valeur cible Arsenic (As): 6 ng/m³*</p> <p>Valeur cible Cadmium (Cd) : 5 ng/m³*</p> <p>Valeur cible Nickel (Ni): 20 ng/m³*</p> <p>*La moyenne est calculée sur l'année civile du contenu total de la fraction PM₁₀</p> <p>Valeur limite Plomb (Pb) : 0.5 µg/m³</p>

D'où proviennent les métaux lourds ?

Les métaux lourds proviennent de la combustion du pétrole, des ordures ménagères et de certains procédés industriels. Cette appellation regroupe différents polluants tels que le plomb (Pb), le mercure (Hg), l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le nickel (Ni), le zinc (Zn), le manganèse (Mn), etc.

LES HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)

ENVIRONNEMENT	SANTÉ	SEUILS RÉGLEMENTAIRES
<p>Les hydrocarbures aromatiques polycycliques se déposent sur les graines, fruits et légumes qui sont par la suite consommés. Ils sont bio-accumulés par la faune et la flore.</p>	<p>Le benzo(a)pyrène est classé cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). C'est le composé le plus toxique parmi les HAP réglementés et présente des risques cancérigènes et mutagènes. C'est précisément pour cela que l'observatoire mesure les concentrations de ce polluant.</p>	<p>Valeur cible pour le Benzo(a)pyrène : 1 ng/m³ en moyenne annuelle sur le contenu total de la fraction PM₁₀.</p> <p>Ce polluant est utilisé comme traceur du risque cancérigène lié aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)</p>

D'où proviennent les HAP ?

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques proviennent principalement de la combustion incomplète des matières organiques.

Quand posent-ils problème ?

La variabilité saisonnière est marquée par des niveaux plus élevés en hiver qu'en été.

À quels endroits ?

Les émissions anthropiques sont principalement issues du secteur domestique avec le chauffage (au charbon, au bois, au fuel domestique), le transport routier (véhicules diesel, en particulier) et l'industrie manufacturière.

Le dispositif de surveillance

L'AMMONIAC

ENVIRONNEMENT

L'ammoniac contribue aux pluies acides et peut freiner la croissance des végétaux, réduire leur résistance à la sécheresse, au gel et aux parasites, et nuire à la biodiversité.

SANTÉ

L'ammoniac est un gaz très irritant pouvant causer des brûlures graves et, à forte concentration, des œdèmes pulmonaires.

SEUILS RÉGLEMENTAIRES

Valeurs toxicologiques de référence (ANSES)

Inhalation (aiguë) : 5,9 mg/m³

Inhalation (sub-chronique) : 0,5 mg/m³

Inhalation (chronique) : 0,5 mg/m³

D'où provient l'ammoniac ?

L'ammoniac présent dans l'air provient majoritairement de l'agriculture : épandage d'engrais azotés et gestion des déjections animales. Ces activités représentent plus de 90 % des émissions en France. Il peut aussi provenir de l'industrie chimique, de la combustion (bois, carburants) et de certaines installations de traitement des déchets. À l'état naturel, il est émis en petites quantités par la décomposition de matière organique.

Quand pose-t-il problème ?

L'ammoniac est surtout émis au printemps, lors des épandages agricoles, et quand les températures sont élevées. Il est donc plus présent dans l'air au printemps et en été, surtout en journée, lorsque la chaleur favorise son évaporation. Il devient problématique car il réagit avec d'autres polluants pour former des particules fines (PM_{2.5}), dangereuses pour la santé et l'environnement.

À quels endroits ?

Ce polluant est surtout présent à proximité des zones agricoles, notamment là où l'on pratique l'épandage d'engrais ou de lisier. On le retrouve aussi près des élevages intensifs, des installations de traitement des déchets ou certaines industries. Il peut ensuite se déplacer dans l'air et contribuer à la pollution même loin des sources. Les zones sous les vents des établissements industriels émetteurs ou des ports sont les plus touchées.

LES PESTICIDES

Les pesticides, également appelés phytosanitaires, sont des composés chimiques utilisés en agriculture pour lutter contre les parasites des plantations. On les retrouve dans les différents secteurs environnementaux : sol, rivières, atmosphère. Il n'existe pas de normes concernant les concentrations dans l'air, mais de nombreux produits sont clairement identifiés comme dangereux pour la santé humaine. Depuis 2016, Qualitair Corse mesure plusieurs dizaines de composés chimiques présents dans les phytosanitaires et a participé à la campagne nationale organisée par l'ANSES en 2018/2019. Ces composés peuvent être sous forme gazeuse ou particulaire. Ils sont prélevés sur des supports spécifiques et analysés en laboratoire. Ils sont classés en 3 catégories : fongicides, herbicides et insecticides.

La liste des substances recherchées dans l'air en 2024 est la suivante :

31 herbicides :

2,4-D (ESTERS), 2,4-DB (ESTERS), Acetochlore, AMPA(1), Bromoxynil octanoate, Butraline, Carbetamide, Chlorprophame, Clomazone, Diflufenicanil, Diuron, Flumetraline, Glufosinate ammonium(1), Glyphosate(1), Dimethenamide(-p), Lenacil, Linuron, Metamitron, Metazachlore, Metribuzine, Oryzalin, Oxadiazon, Oxyfluorène, Pendiméthaline, Propyzamide, Prosulfocarbe, Pyrimicarbe, Metolachlore(-s), Tebuthiuron, Terbutryne, Triallate.

23 insecticides

Bifenthrine, Bromadiolone, Chlordane, Chlordecone, Chlorpyrifos ethyl, Chlorpyrifos methyl, Cyperméthrine, Deltaméthrine, Dieldrine, Diméthoate, Endrine, Ethion, Etofenprox, Ethoprophos, Fipronil, Fluopyram, Heptachlore, Lambda cyhalothrine, Lindane, Mirex, Permethrine, Phosmet, Piperonyl butoxide (PBO).

21 fongicides

Boscalid, Chlorothalonil, Cyproconazole, Cyprodinil, Diclorane, Difenoconazole, Epoxiconazole, Fenarimol, Fenpropidine, Fluazinam, Folpel, Iprodione, Myclobutanil, Pentachlorophenol, Prochloraz, Pyrimethanil, Spiroxamine, Tebuconazole, Tolyfluanide, Triadimenol, Trifloxystrobine.

Le dispositif de surveillance

LES POLLENS

Certains pollens émis par la flore locale sont également des allergènes. Ce sont des composés naturels, mais au regard de leur impact sanitaire, ils sont également surveillés au même titre que les composés chimiques de l'air. Il existe différentes méthodes de surveillance, partant du prélèvement pour analyse et comptage jusqu'à l'estimation par l'observation in situ. Un projet européen du nom d'auto-Pollen évalue également la possibilité d'utiliser les appareils de compteurs de particules pour automatiser la surveillance des composés aérobiologiques dans l'air.

Au niveau de Qualitair Corse, un outil de sciences participatives, [Pollin'air](#) développé par nos confrères d'Atmo Grand Est a été adapté au milieu méditerranéen. Les espèces recherchées en priorité selon leur risque allergique sont les suivantes :

ARBRES

-  Aulne
Alnus glutinosa
-  Bouleau
Betula pendula
-  Noisetier
Corylus avellana
-  Genévrier
Juniperus oxycedrus
-  Cyprès
Cupressus sempervirens
-  Châtaignier
Castanea
-  Hêtre
Fagus sylvatica
-  Chêne
Quercus ilex
-  Frêne
Fraxinus ornus
-  Olivier et Oléastre
Olea europaea
-  Saule
Salix alba

HERBACÉES

-  Ambrosie à feuilles d'Armoise
Ambrosia artemisiifolia
-  Armoise commune
Artemisia vulgaris
-  Ortie
Urtica dioica
-  Pariétaire de Judée
Parietaria judaica
-  Plantain
Plantago
-  Petite Oseille
Rumex acetosella
-  Patience crépue
Rumex crispus
-  Graminées
Ensemble des graminées allergisantes

Actions et projets

Impact du trafic maritime

Air intérieur

Accompagnement et expertise

Coopération nationale et internationale

Campagnes de mesures

Recherche et innovation

Communication et sensibilisation

L'impact du trafic maritime



Qualitair Corse mène depuis plusieurs années un travail de fond pour évaluer et réduire l'impact du trafic maritime sur la qualité de l'air en Corse. En 2024, plusieurs actions ont été mises en œuvre, parmi lesquelles :

- La participation à un atelier-débat à Ajaccio (le 22 février) sur la pollution des navires, réunissant citoyens, experts et acteurs institutionnels.
- La surveillance des émissions près des zones portuaires, et les bilans présentés en avril et juin, accompagnés de rapports et d'une médiatisation active.
- L'implication dans des projets européens comme Croisi'air, Greenbay, visant à renforcer la coopération transfrontalière et l'innovation pour une mer plus propre.
- La participation à des événements clés tels que le Blue Maritime Summit, le colloque Interreg NextMed et d'autres rencontres régionales et internationales sur cette thématique.
- Le montage de nouveaux projets, notamment AIRLABÒ dans le cadre du programme Interreg Marittimo-IT FR-Maritime. Ce projet fait suite à [AER NOSTRUM](#), le précédent projet européen mené dans le cadre de ce programme. Il a pour objectif d'identifier une stratégie partagée entre les acteurs des zones portuaires de l'espace de coopération pour l'amélioration de la qualité de l'air dans les sites de référence, en capitalisant sur les initiatives de projet mises en œuvre dans le passé sur le thème de la qualité de l'air.
- Enfin, Qualitair Corse s'engage activement dans l'initiative « Escales Durables », promouvant des solutions concrètes pour limiter les nuisances liées aux escales maritimes.

L'air intérieur



Le projet PRIMAIR CORSICA

Dans le cadre de sa mission de prévention, Qualitair Corse a lancé une [campagne de sensibilisation au radon](#), un gaz radioactif naturel et potentiellement dangereux pour la santé. Des kits de mesure gratuits ont été distribués aux 226 foyers volontaires afin d'évaluer facilement la présence de radon dans leur logement. Cette initiative permet non seulement de mieux protéger les habitants, mais aussi de collecter des données utiles pour identifier les zones à risque en Corse.

Actions et projets



Surveillance de la qualité de l'air intérieur à l'école de Muratu

En 2024, à la suite d'une fuite de fioul signalée à l'école de Muratu, la mairie a sollicité Qualitair Corse pour évaluer la qualité de l'air intérieur, en réponse aux nuisances olfactives perçues dans les jours suivants. L'étude a été menée avec le concours de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, organisme agréé pour ce type de mesures. Les résultats montrent un respect global des seuils réglementaires visant à protéger la santé humaine. Toutefois, certaines concentrations observées révèlent une qualité de l'air perfectible, nécessitant une attention particulière.



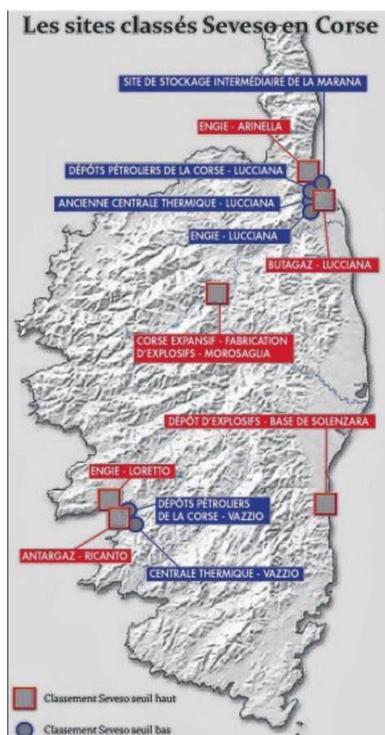
Parallèlement, Qualitair Corse a :

- Participé au lancement de l'Observatoire de la Qualité des Environnements Intérieurs (OQEI),
- Assuré un rôle de référent qualité de l'air intérieur au sein d'Atmo France,
- Pris part, le 17 octobre, au Conseil de l'Énergie, de l'Air et du Climat (CEAC), avec un focus spécifique sur la qualité de l'air intérieur.



Ces actions s'inscrivent dans une stratégie globale visant à mieux comprendre et améliorer la qualité de l'air intérieur, un enjeu de santé publique encore trop souvent sous-estimé.

Accompagnement et expertise



Force d'Intervention Rapide (FIR) / Surveillance industrielle

- Montage du projet MIRSA / réunions partenaires (sites SEVESO)
- Incendie des entrepôts de « Cash Piscines » à Baleone
- Incendie du centre de stockage de déchets Rocca
- Montage étude SACOI (impact des travaux d'amélioration de la liaison électrique entre la Corse, la Sardaigne et l'Italie)
- Réalisation du plan de surveillance des particules pour les carrières
- Première pierre centrale du Ricantu / Projet de suivi des retombées des centrales fonctionnant à la biomasse liquide dès sa mise en service (2027).

Le 4ème Plan Régionale Santé Environnement (PRSE)

Qualitair Corse a activement participé au Comité d'Animation Régionale Santé Environnement (CARSE) dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) en Corse. Ces rencontres ont rassemblé l'ensemble des acteurs impliqués dans le plan, permettant de co-construire les axes de travail à travers trois groupes de travail dédiés. Chaque axe défini a été approfondi afin de créer des fiches d'action spécifiques.

Dans ce contexte, Qualitair Corse est impliqué dans plusieurs fiches action découlant de ce plan, en collaboration avec ses partenaires. Ces actions visent notamment à limiter le risque allergique lié au pollen, renforcer la connaissance, la prévention et la gestion du risque lié à l'amiante naturel, sensibiliser et mobiliser en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et renforcer la surveillance de l'usage des pesticides. Qualitair Corse participe aux groupes de travail correspondants pour mettre en œuvre ces initiatives et contribuer ainsi à la préservation de la santé publique et à l'amélioration de l'environnement en Corse.

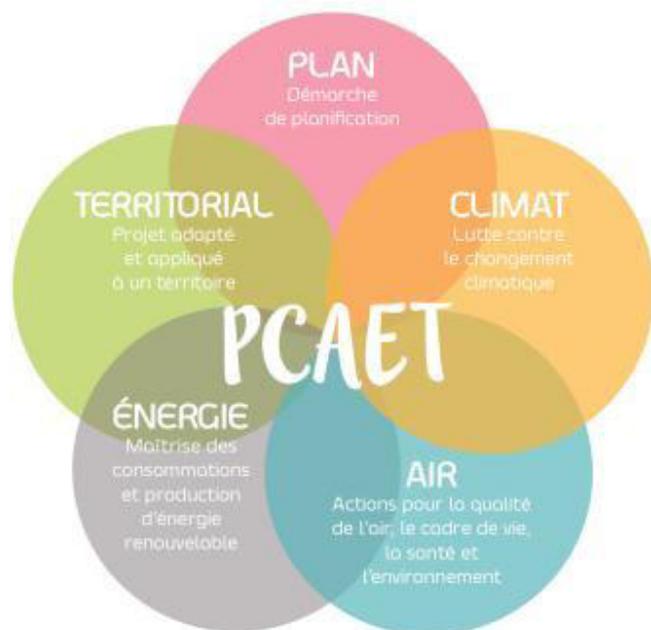
Plans locaux

Dans le cadre de sa mission d'expertise, Qualitair Corse accompagne et soutient les collectivités corse dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques locales en faveur de la qualité de l'air et du climat. Cet appui se concrétise notamment à travers leur contribution à l'élaboration des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET), comme ceux du [PETR Ornano Sartenais Valinco Taravo](#), de la [Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien](#), et de [celui de la Communauté d'Agglomération de Bastia et de la Communauté de communes Marana-Golo](#).

Qualitair Corse intervient également dans des démarches plus larges de planification écologique territoriale, en apportant son expertise lors d'événements stratégiques (planification écologique territoriale, colloque Energ'isule, etc.). Son rôle consiste à fournir des données, des analyses et des recommandations utiles à la définition d'actions concrètes en matière de qualité de l'air, de réduction des émissions polluantes et d'adaptation au changement climatique.



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA



Communauté de Communes
DE LA PIEVE DE L'ORNANO
ET DU TARAVO

Coopération nationale et internationale

- Programme Interreg Marittimo-IT FR-Maritime ([projet AirLabo](#))
- Intercomparaison des moyens de surveillance de l'ammoniac

Campagnes de mesures

- Déploiement d'une remorque instrumentée pour mesurer la qualité de l'air en centre-ville de L'Île-Rousse, à proximité du trafic automobile (centre Jean Simi).
- Campagne de mesures par prélèvements passifs à Pruprià et Sartè (été et hiver).
- Déploiement d'une remorque instrumentée pour mesurer la qualité de l'air en zone urbaine à Pruprià, à proximité du stade, de juillet à décembre.
- Surveillance de l'impact du trafic routier à Moriani au moyen d'un micro-capteur autonome installé au bord de la RT10.
- Surveillance des pesticides sur trois sites de mesures (Ghisonaccia, Lucciana, Aiacciu).

Recherche et innovation

Un super site de surveillance des particules

La station urbaine d'Aiacciu a été renforcée avec la mesure des polluants d'intérêt national pour la caractérisation des particules. En complément des mesures réglementaires de polluants gazeux (oxydes d'azote et ozone) et particules (PM₁₀/PM_{2.5}), le site est équipé d'un analyseur de particules ultrafines et d'un analyseur de carbone suie. Le comptage des particules fines est également réalisé par l'analyseur de PM₁₀ qui mesure également les PM₁. Un analyseur d'ammoniac complète le dispositif, ce gaz (source trafic routier/ agriculture) étant un précurseur de particules secondaires.

SODEMASS 2

Dans le cadre du [projet de recherche SODEMASS 2](#), financé par [l'ADEME](#), des prélèvements ont été réalisés sur la station urbaine d'Ajaccio afin d'analyser de manière détaillée la composition chimique des particules fines présentes dans l'air. Ce projet fait suite aux travaux du précédent projet SODEMASS et à la thèse de Camille Noblet (2021), qui ont permis d'identifier des marqueurs moléculaires caractéristiques des émissions liées au chauffage au bois résidentiel ainsi qu'au brûlage de déchets verts de jardin à l'air libre. SODEMASS 2 a pour objectif principal d'affiner la distinction et de quantifier les contributions respectives de ces deux sources aux concentrations de PM (particules fines) dans l'air ambiant.

Communication & sensibilisation

Le service communication joue un rôle central dans la valorisation des missions de Qualitair Corse et la sensibilisation du grand public aux enjeux liés à la qualité de l'air. Ses actions s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques :



Communication digitale

L'année a été marquée par le lancement du nouveau site internet, offrant une navigation plus fluide, un accès facilité aux données de surveillance, et une meilleure mise en valeur des actualités. Des évolutions régulières sont prévues afin d'enrichir les contenus et d'améliorer l'expérience utilisateur.

Relations presse

Le service assure la rédaction et la diffusion de communiqués et dossiers de presse à destination des médias, permettant une large couverture des sujets liés à la qualité de l'air en Corse. Cela se traduit par plusieurs centaines de retombées presse chaque année, ainsi que par de nombreuses sollicitations pour des reportages, interviews ou émissions.

Partenariats médias

Un partenariat avec FR3 Via Stella a permis la diffusion régulière de l'indice Atmo dans les bulletins météo. Des émissions thématiques ont également été diffusées dans l'émission « Oghje », telles que la présentation de Qualitair Corse et de [l'indice Atmo](#) (24/09), [le brûlage de déchets verts](#) (01/10), [l'air intérieur](#) (05/11), [le chauffage au bois](#) (19/11) ou encore [le radon](#) avec notamment le [projet "PRIMAIR CORSICA"](#) (09/12). Des sujets ont également été abordés lors de plusieurs émissions sur Ici RCFM, permettant d'élargir la portée des messages à différents publics.

Organisation des Journées Techniques de l'Air (JTA)

Le service communication a coordonné l'ensemble de l'organisation des Journées Techniques de l'Air, événement majeur rassemblant experts, acteurs institutionnels, scientifiques et grand public. Son implication a couvert [la conception graphique](#) (création de l'identité visuelle, des supports de présentation, affiches, programmes, signalétique, goodies, déclinaisons print et web.) ; [la logistique](#) (choix et aménagement du lieu, gestion du budget, coordination du matériel, restauration, organisation des ateliers et animations, préparation de la soirée de gala, accueil des intervenants, gestion des transports, de l'hébergement et des prestataires) ; [Le développement du site internet](#) dédié, [la gestion des inscriptions](#), [la communication autour de l'événement](#) (avant, pendant et après), ainsi que la [réalisation du bilan](#).



Réseaux sociaux

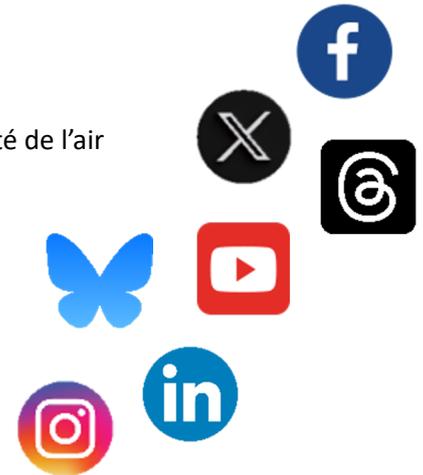
Le service communication a poursuivi et renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, avec pour objectif d'informer, sensibiliser et mobiliser autour des enjeux de la qualité de l'air en Corse. Le community management s'organise au quotidien autour de plusieurs types de contenus : actualités (indice, pics de pollution, dispositifs en place, etc.), conseils pratiques et bons gestes pour améliorer la qualité de l'air.

Actions clés :

- Diffusion quotidienne de l'indice Atmo, actualités, conseils et bons gestes
- Campagnes thématiques : été 2024, Noël 2024, Journée Nationale de la Qualité de l'air
- Campagne publicitaire pour le recrutement de volontaires (PRIMAIR CORSICA)
- Formation à la publicité sur les réseaux sociaux (social ads)

Plateformes & chiffres :

- [Facebook](#) : 4 490 abonnés (+734), 25 000 visites, 97 349 personnes touchées
- [X \(Twitter\)](#) : 1 695 abonnés
- [LinkedIn](#) : 274 abonnés (+50)
- [YouTube](#) : 14 vidéos publiées sur l'année
- [Instagram](#) : nouveau canal, en développement
- [BlueSky](#) & [Threads](#) : création de comptes pour anticiper les évolutions du paysage numérique



Une stratégie multicanale pour toucher tous les publics, avec un accent mis sur la vidéo et la professionnalisation des campagnes.

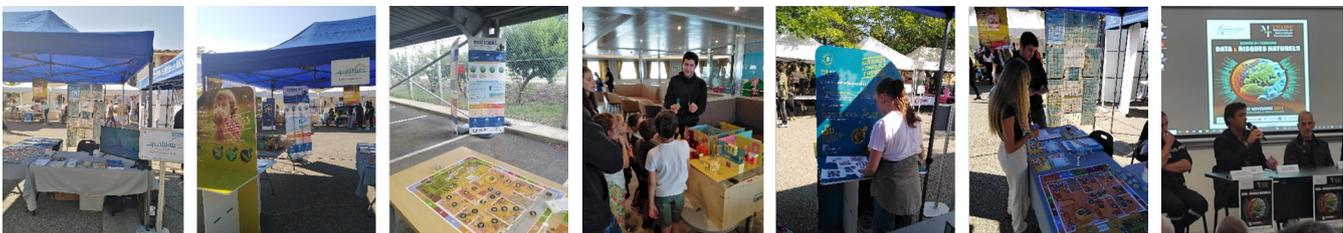
Sensibilisation du public et des acteurs

Tout au long de l'année, Qualitair Corse a participé à plusieurs événements pour sensibiliser différents publics aux enjeux de la qualité de l'air, sur le terrain et en partenariat avec de nombreux acteurs.

Temps forts 2024 :

- 26 mars – Journée citoyenne de l'air à Marseille
- 25 mai – Village Santé à Corte
- 27 mai – Mer en fête dans le port de Bastia
- 03 juin – Mer en fête dans le port d'Ajaccio
- 06 septembre – Journée de sensibilisation pour les salariés d'EDF (centrale de Lucciana)
- 12 novembre – Scontri di i territori : intervention sur les données et les risques naturels

À noter : Qualitair Corse a également été partenaire et parrain du Challenge Data, mobilisant les données de surveillance dans une démarche de sensibilisation et d'innovation ouverte.



Le bilan de la qualité de l'air

Cartographie des stations de mesure et des polluants surveillés

Zone À Risques d'Aiacciu

La surveillance réglementaire

La surveillance non-réglementaire

Zone À Risques de Bastia

La surveillance réglementaire

La surveillance non-réglementaire

Zone Régionale

La surveillance réglementaire

La surveillance non-réglementaire

Polluants mesurés

- Ammoniac (NH₃)
- Benzène (C₆H₆)
- Black carbon
- Dioxyde de soufre (SO₂)
- Dioxyde d'azote (NO₂)
- Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
- Métaux lourds
- Monoxyde de carbone (CO)
- Ozone (O₃)
- Particules fines (PM₁₀)
- Particules fines (PM_{2,5})
- Particules totales sédimentables
- Particules ultrafines (PUF)
- Pesticides

-  **Lisula Rossa**
● ● ●
-  **Cùtuli è curtichjatu (carrière)**
-  **Piataniccia**
● ● ● ●
-  **Piataniccia (carrière)**
-  **Sposata**
● ● ●
-  **Canettu**
● ● ● ● ● ●
-  **Abbatucci**
● ● ● ●
-  **Marcunaghju (Port)**
● ● ● ● ●
-  **Confina 2**
● ● ●
-  **Prupia (carrière)**
-  **Prupia (trafic)**
● ● ●

-  **Capicorsu** ●
-  **Fangu**
● ●
-  **Pascal Lota (port)**
● ● ● ● ●
-  **Giraud**
● ● ● ●
-  **Montesoru**
● ● ● ●
-  **Lucciana (carrière)**
-  **La Marana**
● ● ● ●
-  **Corti (Lergie)** ●
-  **Corti (maison du temps libre)** ●
-  **Venacu**
● ● ● ●
-  **Ghisunaccia** ●

 Station de proximité sous influence industrielle	 Station de fond sous influence périurbaine	 Zone A Risques de Bastia (ZAR)
 Station de proximité sous influence trafic	 Station rurale régionale	 Zone A Risques d'Aiaccio (ZAR)
 Station de fond sous influence urbaine	 Observatoire spécifique	 Zone Régionale (ZR)

Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance réglementaire

CHIFFRES CLÉS

8 Sites de surveillance

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations à Aiacciu en 2024. (4 stations fixes et 4 sites de prélèvement passif)

106 µg/m³

C'est la concentration maximale relevée sur 1h à Aiacciu en 2024 (valeur relevée le 1^{er} août à la station de Confinia 2).

24 µg/m³

Moyenne annuelle maximale calculée à Aiacciu en 2023. (la valeur limite pour la protection de la santé humaine étant fixée à 40 µg/m³).

165 jours

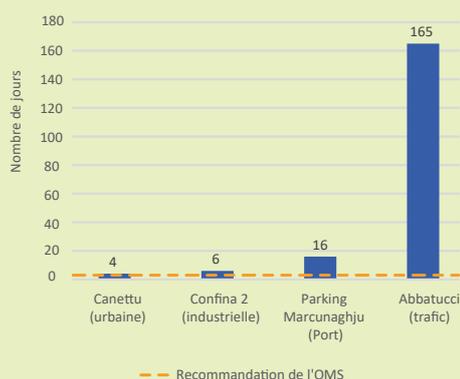
En 2024 où la concentration journalière a dépassé 25 µg/m³ sur la station d'Abbatucci. (l'OMS préconise de ne pas dépasser plus de 3 jours cette concentration).

ZOOM SUR

La recommandation de l'OMS en moyenne journalière n'est pas respectée

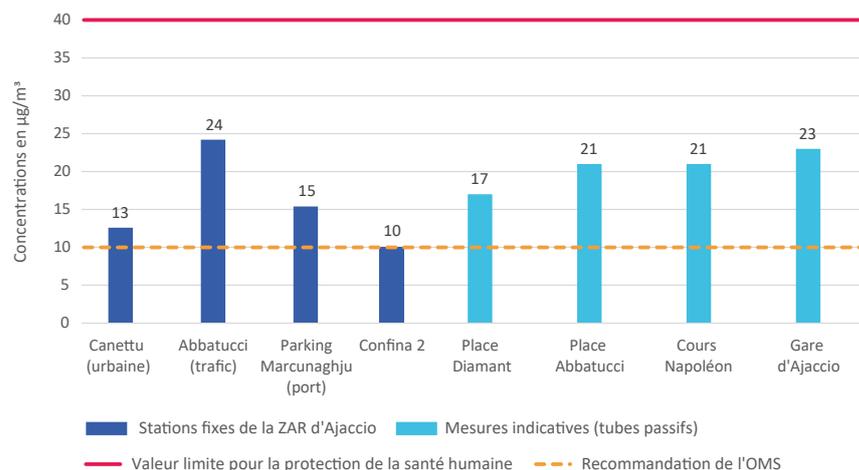
L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de ne pas dépasser plus de trois fois par an le seuil de 25 µg/m³ en moyenne journalière. En 2024, les quatre stations fixes utilisées ont dépassé cette recommandation.

Nombre de jours où la moyenne journalière a été supérieure à 25µg/m³



Le dioxyde d'azote (NO₂)

Moyennes annuelles des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂)

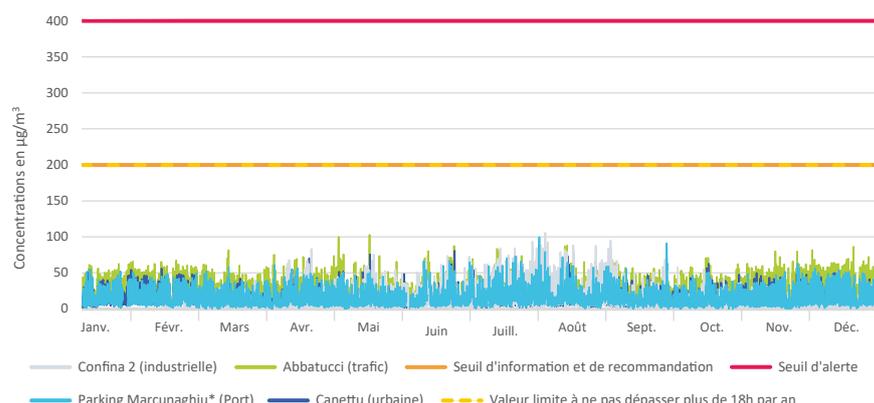


La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Valeur limite (UE) / Objectif de qualité (FR)	40 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite (UE)	200 µg/m³	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18h par an	😊
Recommandation 2021 (OMS)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	😞
	25 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞
Pollution ponctuelle (court terme)			
Seuil d'information et de recommandation	200 µg/m³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	400 µg/m³ (ou 200*)	En moyenne horaire	😊

*Si la procédure d'information a été déclenchée la veille et le jour même et si les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain

Évolution des moyennes horaires en dioxyde d'azote (NO₂)



Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance réglementaire

CHIFFRES CLÉS

23 Jours en 2024

C'est le nombre de jours où, à la station de Confinia 2 (Aiacciu), la concentration moyenne d'ozone sur 8 heures glissantes a dépassé les 100 µg/m³, soit le niveau le plus élevé enregistré dans la ville. L'OMS recommande de ne pas dépasser ce seuil plus de 3 fois par an.

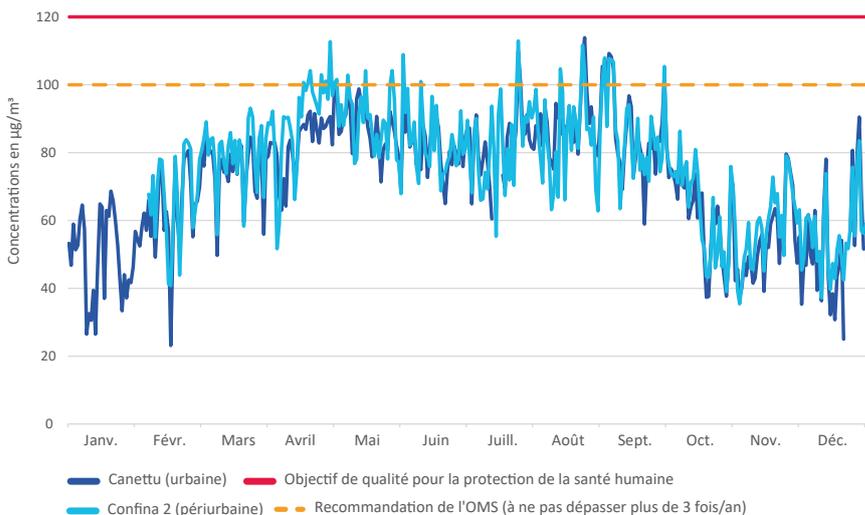
8297 µg/m³

Les concentrations cumulées, relevées entre 2020 et 2024* à la station de Canettu (la valeur maximale relevée sur la ZAR d'Aiacciu).

*La valeur cible pour la protection de la végétation étant fixée à 18 000 µg/m³ sur 5 ans

L'ozone (O₃)

Concentrations maximales journalières de la moyenne sur 8h en Ozone (O₃)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Valeur cible (FR)	120 µg/m³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 25 jours/an en moyenne sur 3 ans	😊
Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (FR)	120 µg/m³	Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h par an	😊
Recommandation 2021 (OMS)	100 µg/m³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞
	60 µg/m³	Concentration moyenne quotidienne maximale sur huit heures au cours des six mois consécutifs où la pollution est la plus élevée	😞
Objectif de qualité pour la protection de la végétation (FR)	6000 µg/m³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h	😞
Valeur cible pour la protection de la végétation (UE)	18 000 µg/m³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h (en moyenne sur 5 ans)	😊

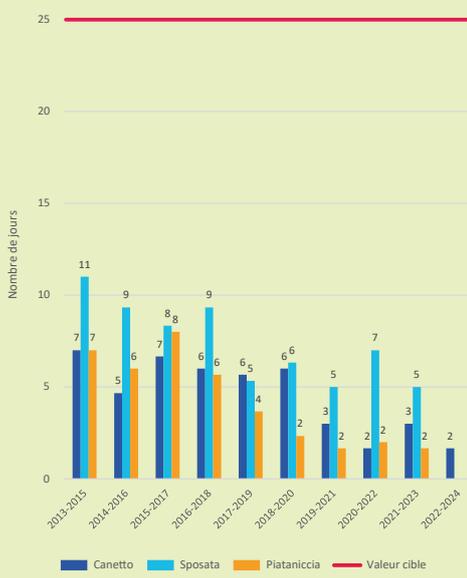
Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	180 µg/m³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	1er seuil : 240 µg/m³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	2e seuil : 300 µg/m³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	3e seuil : 360 µg/m³	En moyenne horaire	😊

ZOOM SUR

Une valeur cible toujours respectée

On peut s'apercevoir que le nombre de jours de dépassements recule depuis plusieurs années sur l'ensemble du réseau de surveillance de la Zone A Risques d'Ajaccio.



Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

4 Sites de surveillance

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations à Aiacciu en 2024.

14 Jours en 2024

Durant lesquels la valeur a excédé* les 50 µg/m³ à la station de la place Abbatucci (le maximum relevé sur la ZAR d'Aiacciu).

* La valeur limite pour la protection de la santé fixe à 35 jours/an le nombre de dépassements.

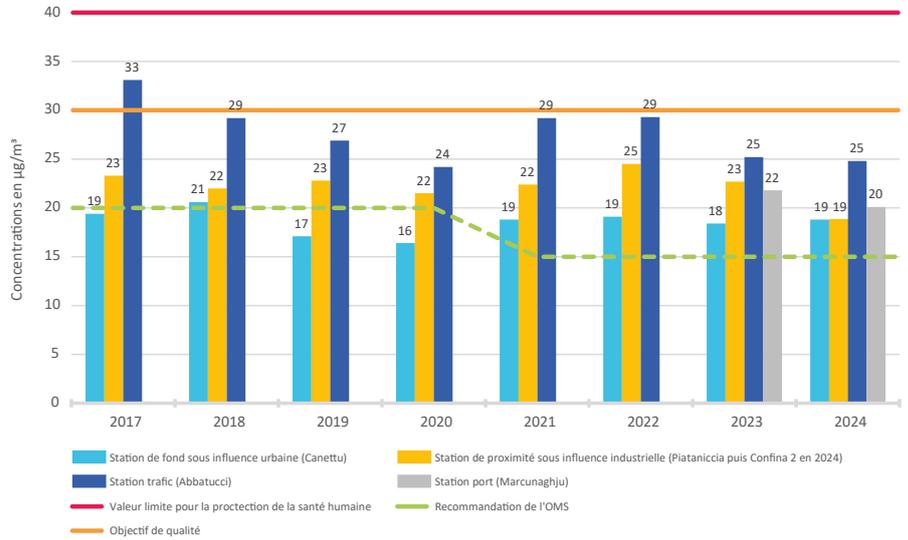
25 µg/m³

C'est la moyenne annuelle maximale calculée à la station d'Abbatucci en 2024* (la plus élevée sur la ZAR d'Aiacciu).

*La valeur limite pour la protection de la santé étant fixée à 40 µg/m³

Les particules en suspension (PM₁₀)

Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Objectif de qualité (FR)	30 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (UE)	50 µg/m³	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	😊
	40 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	15 µg/m³	En moyenne annuelle	😞
	45 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞

Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m³	En moyenne sur 24 heures	😞
Seuil d'alerte	80 µg/m³	En moyenne sur 24 heures	😞

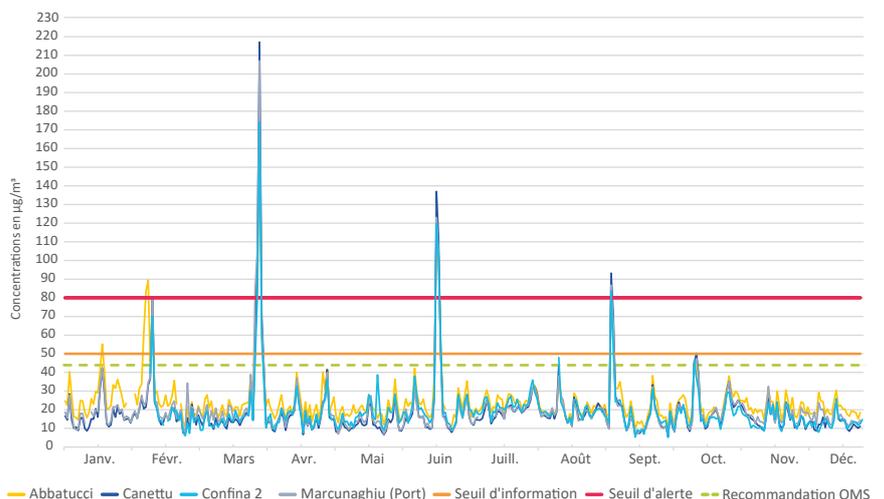
ZOOM SUR

Un nombre de jours de dépassement de la valeur limite variable selon les années

La réglementation fixe un seuil à 35 jours par an pour le nombre de dépassements. La Zone A Risques d'Aiacciu respecte donc largement cette norme.



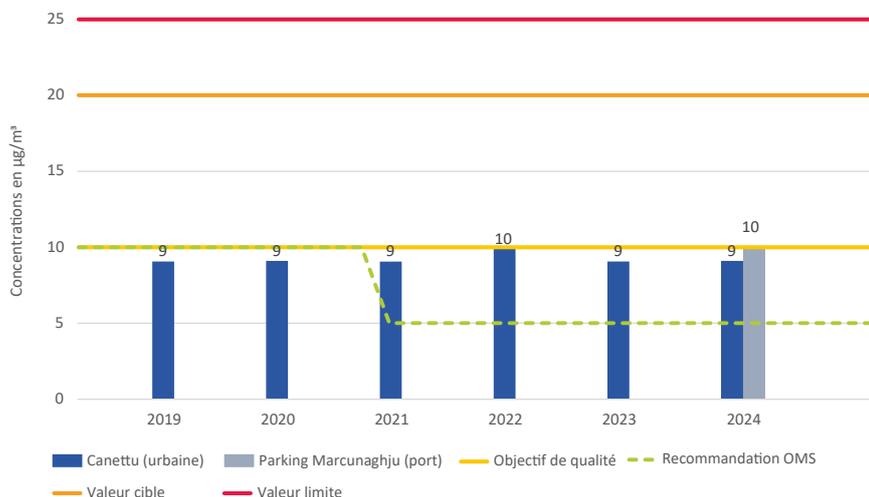
Moyennes journalières des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



Le bilan de la qualité de l'air

Les particules en suspension (PM_{2.5})

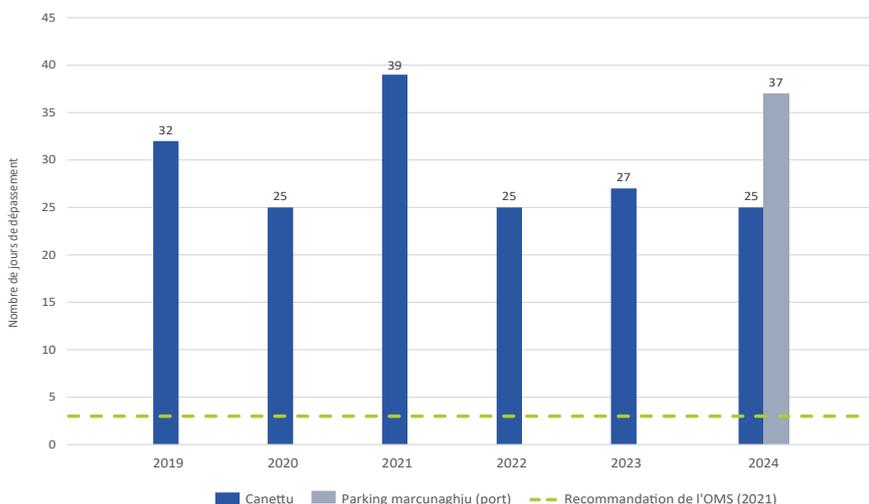
Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM_{2.5})



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Objectif de qualité (FR)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	☹️
Valeur cible pour la protection de la santé humaine (FR)	20 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite 2015 pour la protection de la santé humaine (UE)	25 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	5 µg/m³	En moyenne annuelle	☹️
	15 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	☹️

Nombre de jours de dépassement de la recommandation de l'OMS



CHIFFRES CLÉS

2 sites de mesure

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations à Aiacciu en 2024.

37 Jours en 2024

Durant lesquels la concentration journalière a dépassé 15 µg/m³ à la station située sur le parking marcunaghju et dédié à la surveillance des activités portuaires. L'OMS recommande de ne pas dépasser cette valeur plus de 3 jours/an.

10.3 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station du parking Marcunaghju (port) en 2024.

ZOOM SUR

Les différentes sources d'émission de particules en suspension (PM_{2.5}) en Corse

Les particules en suspension (PM_{2.5}) sont principalement émises en Corse par le résidentiel (chauffage au bois, engins de loisirs et jardinage, utilisation domestique de solvants, brûlages de déchets verts, etc.) avec pas moins de deux tiers de ces particules qui proviennent de ce secteur.

La production d'électricité, le secteur industriel (carrières, BTP, etc.) ou encore les transports sont d'autres sources importantes de particules en suspension (PM_{2.5}) sur l'île.

Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

1.8 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

C'est la moyenne annuelle maximale* relevée dans la ZAR d'Aiacciu en 2024 à la station du parking Marcunaghju (surveillance portuaire).

*L'objectif de qualité fixe à 50 microgrammes/ m^3 , la moyenne annuelle à ne pas dépasser.

0.5% de teneur en soufre

La réglementation internationale impose aux navires l'utilisation d'un carburant dont la teneur en soufre n'excède pas ce pourcentage lorsqu'ils sont en mer.

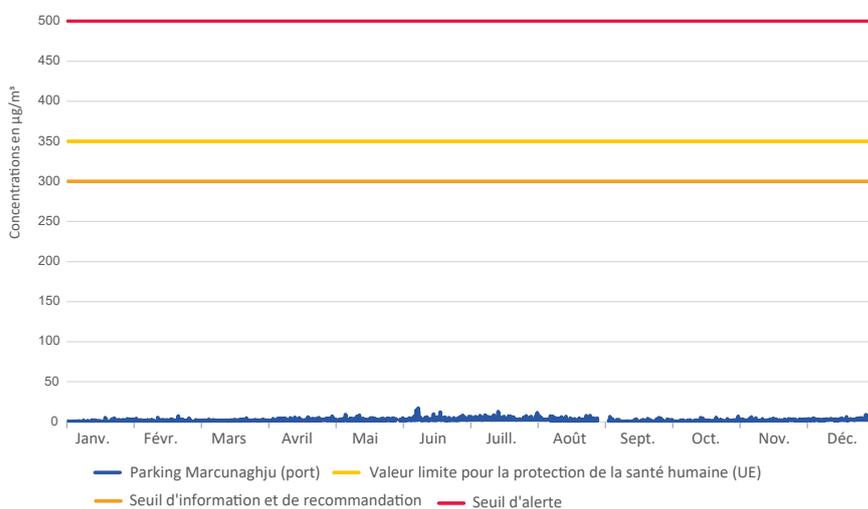
La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Objectif de qualité (FR)	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle	😊
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (UE)	350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24h par an	😊
	125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	😊
Niveau critique pour la protection des écosystèmes (UE)	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle et en moyenne sur la période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	😊
Recommandation 2021 (OMS)	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	24 heures (3 à 4 jours de dépassement par an)	😊

Pollution ponctuelle (court terme)			
Seuil d'information et de recommandation	300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire pendant 3h consécutives	😊

Le dioxyde de soufre (SO₂)

Évolution de la moyenne horaire en dioxyde de soufre (SO₂)



Évolution de la moyenne journalière en dioxyde de soufre (SO₂)



ZOOM SUR

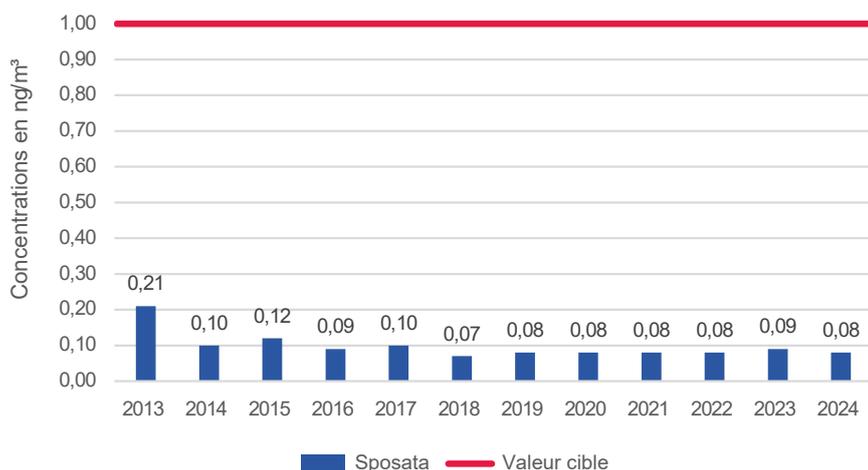
Un suivi renforcé des émissions portuaires

Le dioxyde de soufre (SO₂) est principalement émis par la combustion de combustibles fossiles, notamment dans les centrales électriques, les industries, et par les transports. Ce polluant est aussi un traceur intéressant des émissions portuaires. Afin de mieux comprendre et suivre ces émissions, Qualitair Corse a renforcé la surveillance de la qualité de l'air au niveau portuaire. En 2023, l'organisme a ainsi transféré l'appareil de mesure de dioxyde de soufre à la station de Marcunaghju, située sur le port. Ce dispositif permet une surveillance plus précise des concentrations de SO₂ et contribuera à mieux évaluer l'impact environnemental des activités maritimes sur la qualité de l'air en Corse.

Le bilan de la qualité de l'air

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) : Le benzo(a)pyrène (B(a)P)

Moyennes annuelles des concentrations de benzo(a)pyrène à la station de Sposata



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Valeur cible (UE) 1.00 ng/m³ En moyenne annuelle 😊

CHIFFRES CLÉS

0,08 ng/m³

C'est la moyenne annuelle* des concentrations relevées pour ce polluant à la station de Sposata en 2024.

* La valeur cible pour la protection de la santé humaine est de 1.00 ng/m³

ZOOM SUR

Le benzo(a)pyrène est classé cancérigène par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

C'est le composé le plus toxique parmi les HAP réglementés et présente des risques cancérigènes et mutagènes.

C'est précisément pour cela que Qualitair Corse mesure les concentrations de ce polluant.

CHIFFRES CLÉS

1 Point de mesure

A permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations tout au long de l'année 2024.

10 mg/m³

C'est la valeur limite pour la protection de la santé humaine (en moyenne maximale sur 8h dans une journée).

3000 Personnes

Sont touchées chaque année en France par une intoxication accidentelle au monoxyde de carbone dans leur habitat (Source: Santé publique France).

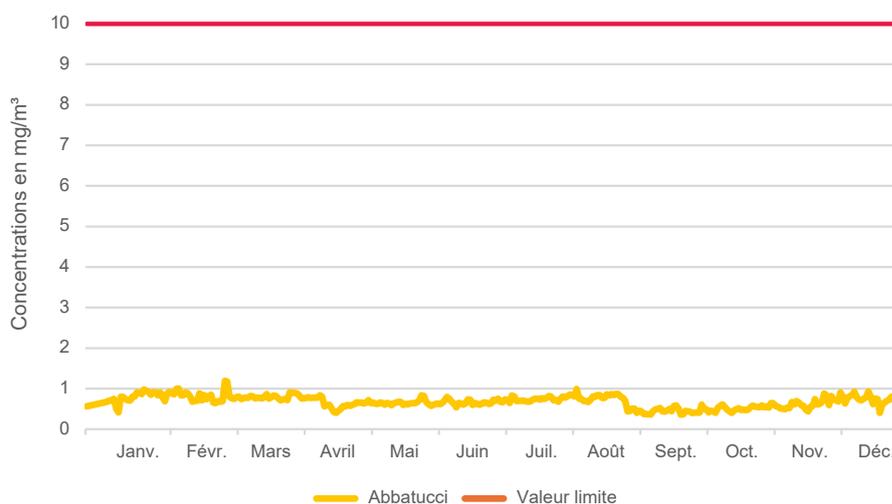
Le monoxyde de carbone (CO)

La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Valeur limite pour la protection de la santé humaine (FR) 10 mg/m³ soit 10 000 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8 heures 😊

Évolution de la valeur maximale journalière des concentrations de monoxyde de carbone (relevées sur 8 heures) à la station d'Abbatucci en 2024



Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

C'est la valeur limite en moyenne annuelle pour la protection de la santé humaine.

2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

C'est l'objectif qualité fixé par la réglementation qui préconise de ne pas dépasser cette concentration en moyenne annuelle.

2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Soit la moyenne annuelle maximale relevée sur la Zone A Risques d'Aiacciu pour le Benzène en 2024.

ZOOM SUR

En complément de la mesure fixe en continu sur le site trafic de la place Abbatucci, des mesures indicatives sont réalisées en différents points de l'axe principal routier ajaccien. En 2024, 3 sites temporaires ont été évalués (Place diamant, préfecture, Napoléon (association petite vitesse).

Le benzène (C_6H_6)

Moyennes annuelles des concentrations relevées en Benzène à Aiacciu



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Objectif de qualité (FR)	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite pour la protection de la santé humaine	5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle	😊

Les métaux lourds

Les niveaux sur la ZAR Aiacciu pour tous les métaux lourds évalués par estimation objective sont en dessous du seuil d'évaluation inférieur (SEI).

Le mercure (Hg)

Les niveaux en ZAR Aiacciu pour le mercure (Hg) évalués par estimation objective sont inférieurs à 1 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance non-réglementaire



Un super site de surveillance des particules

La station urbaine d'Ajaccio a été renforcée avec la mesure des polluants d'intérêt nationaux pour la caractérisation des particules. En complément des mesures réglementaires gaz (NOx et ozone) et particules (PM₁₀/PM_{2,5}), le site est équipé d'un analyseur de particules ultrafine et d'un analyseur de carbone suie. Le comptage des particules fines est également réalisé par l'analyseur de PM₁₀ qui mesure également les PM₁. Un analyseur d'ammoniac complète le dispositif, ce gaz (source trafic routier/ agriculture) étant un précurseur de particules secondaires. Des prélèvements pour analyse fine de la composition chimique des particules ont également été réalisés sur ce site dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'ADEME (SODEMASS 2).



La surveillance des émissions portuaires

Suite au programme européen AER NOSTRUM sur l'impact des émissions portuaires, un partenariat a été mis en place avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie en charge de la gestion des ports corses. Cet accord prévoit la mise en place notamment d'un site d'observation spécifique situé sur le port. La station mesure les gaz provenant, entre autres, des émissions maritimes (NOx et SO₂) et les particules fines (concentrations : PM₁₀, PM_{2,5} et PM₁ et composition : carbone suie)



Surveillance des carrières

Depuis 2019, Qualitair Corse accompagne à l'échelle régionale certains exploitants de carrières dans le but de définir et d'appliquer leurs plans de surveillance des émissions de poussières. Les surveillances sont réalisées par exposition trimestrielle de jauges Owen permettant de quantifier la masse totale de particule déposée par mètre carré. Par la suite, les résultats sont comparés à la norme réglementaire qui fixe comme objectif à atteindre la valeur de 500 mg/m²/j en moyenne annuelle glissante. Sur la ZAR d'Aiacciu, Qualitair Corse accompagne la société SGBC au niveau de deux carrières localisées sur la commune de Péri et de Sarrola Carcopino. Les résultats obtenus sur ces deux carrières respectent la norme réglementaire en vigueur.



Évaluation des niveaux de pesticides dans l'air

Comme en 2023, un quatrième site a été évalué pour la surveillance des pesticides. Le préleveur a été installé sur le site de Piataniccia (station périurbaine sous influence industrielle) situé dans la zone de Baléone.

Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance réglementaire

CHIFFRES CLÉS

6 Points de mesure

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations à Bastia en 2024. (5 sites fixes et 1 site de prélèvement passif)

118 µg/m³

C'est la concentration maximale relevée sur 1h en ZAR Bastia en 2024 (valeur relevée le 27 juin à la station située sur l'avenue Pascal Lota et dédiée à la surveillance des activités portuaires).

5 jours

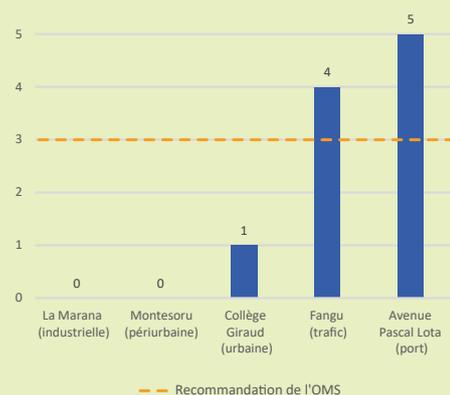
En 2024 où la concentration journalière a dépassé 25 µg/m³ sur la station située sur l'avenue Pascal Lota. (l'OMS préconise de ne pas dépasser plus de 3 jours cette concentration).

ZOOM SUR

La recommandation de l'OMS en moyenne journalière n'est pas respectée

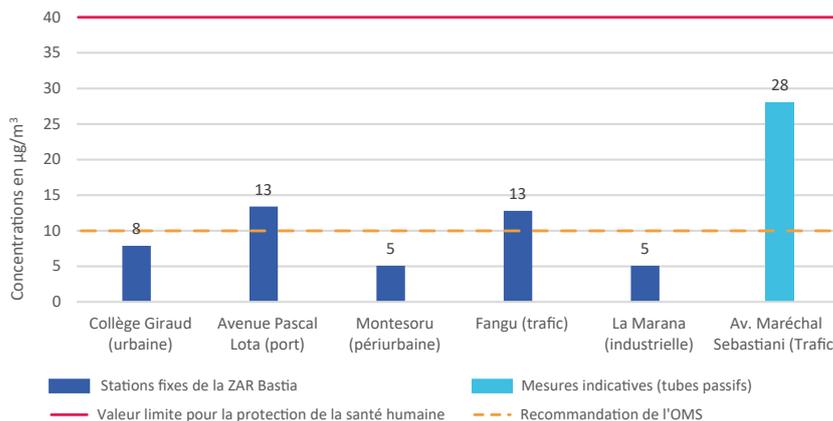
L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise de ne pas dépasser plus de trois fois par an le seuil de 25 µg/m³ en moyenne journalière. En 2024, deux stations fixes ont dépassé cette recommandation.

Nombre de jours où la moyenne journalière a été supérieure à 25µg/m³



Le dioxyde d'azote (NO₂)

Moyennes annuelles des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

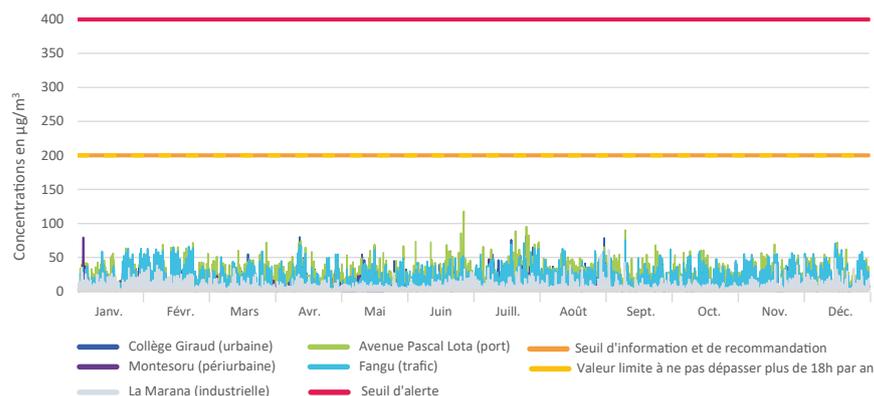
Valeur limite (UE) / Objectif de qualité (FR)	40 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite (UE)	200 µg/m³	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18h par an	😊
Recommandation 2021 (OMS)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	😞
	25 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞

Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	200 µg/m³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	400 µg/m³ (ou 200*)	En moyenne horaire	😊

*Si la procédure d'information a été déclenchée la veille et le jour même et si les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain

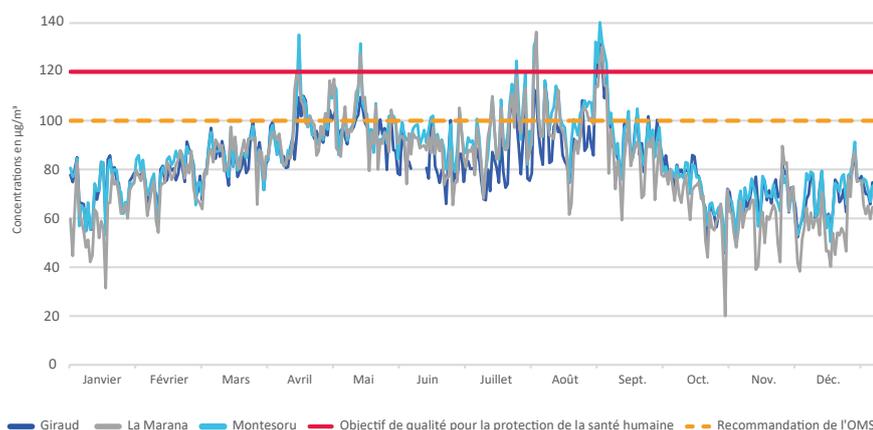
Évolution des moyennes horaires en dioxyde d'azote (NO₂)



Le bilan de la qualité de l'air

L'ozone (O₃)

Concentrations maximales journalières de la moyenne sur 8h en Ozone (O₃)



— Giraud — La Marana — Montesoru — Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine — Recommandation de l'OMS

La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Valeur cible (FR)	120 µg/m ³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 25 jours/an en moyenne sur 3 ans	😊
Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (FR)	120 µg/m ³	Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h par an	😞
Recommandation 2021 (OMS)	100 µg/m ³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞
	60 µg/m ³	Concentration moyenne quotidienne maximale sur huit heures au cours des six mois consécutifs où la pollution est la plus élevée	😞
Objectif de qualité pour la protection de la végétation (FR)	6000 µg/m ³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h	😞
Valeur cible pour la protection de la végétation (UE)	18 000 µg/m ³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h (en moyenne sur 5 ans)	😊

Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	180 µg/m ³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	1er seuil : 240 µg/m ³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	2e seuil : 300 µg/m ³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	3e seuil : 360 µg/m ³	En moyenne horaire	😊

CHIFFRES CLÉS

60 Jours en 2024

C'est le nombre de jours où, à la station de Montesoru, la concentration maximale d'ozone sur 8 heures glissantes a dépassé les 100 µg/m³, soit le niveau le plus élevé enregistré dans la ville. L'OMS recommande de ne pas dépasser ce seuil plus de 3 fois par an.

17152 µg/m³

Les concentrations cumulées, relevées entre 2020 et 2024 à la station de Montesoru (la valeur maximale relevée sur la ZAR de Bastia).

*La valeur cible pour la protection de la végétation étant fixée à 18 000 µg/m³ sur 5 ans

ZOOM SUR

La valeur cible respectée depuis la période 2014-2016

On peut s'apercevoir que le nombre de jours de dépassements recule depuis plusieurs années sur l'ensemble du réseau de surveillance de la Zone A Risques de Bastia.



Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

4 Points de mesure

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations de particules en suspension (PM₁₀) à Bastia en 2024.

4 Jours en 2024

Durant lesquels la concentration moyenne journalière a dépassé 50 µg/m³ à la station de Giraud (le maximum relevé sur la ZAR de Bastia). La valeur limite pour la protection de la santé fixée à 35 jours/an le nombre de dépassements autorisés.

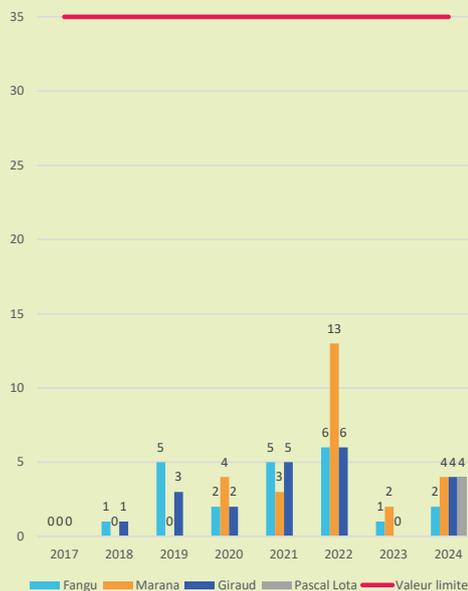
6 Jours en 2024

Durant lesquels la valeur a dépassé 45 µg/m³ à la station de Pascal Lota (le maximum relevé sur la ZAR de Bastia). L'OMS préconise de ne pas dépasser cette concentration plus de 3 jours par an.

ZOOM SUR

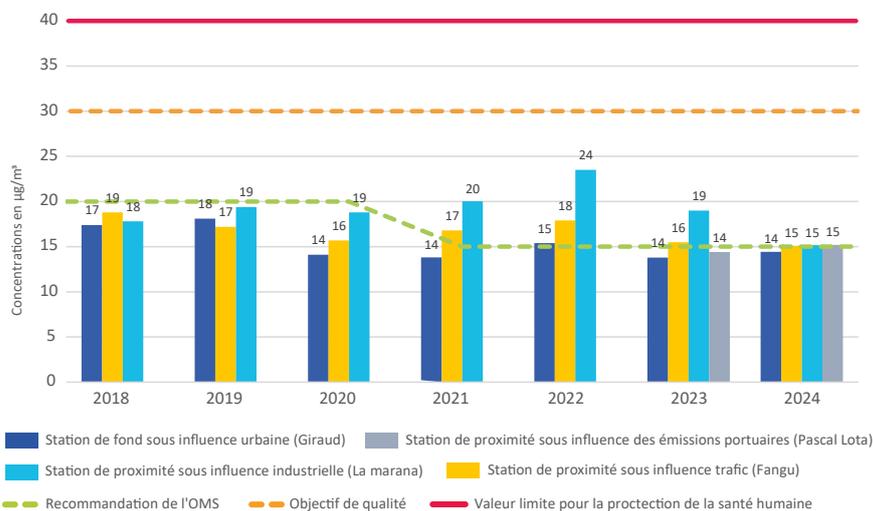
Un nombre de jours de dépassement de la valeur limite variable selon les années

La réglementation fixe une valeur limite à 35 jours par an pour le nombre de dépassements de 50 µg/m³.



Les particules en suspension (PM₁₀)

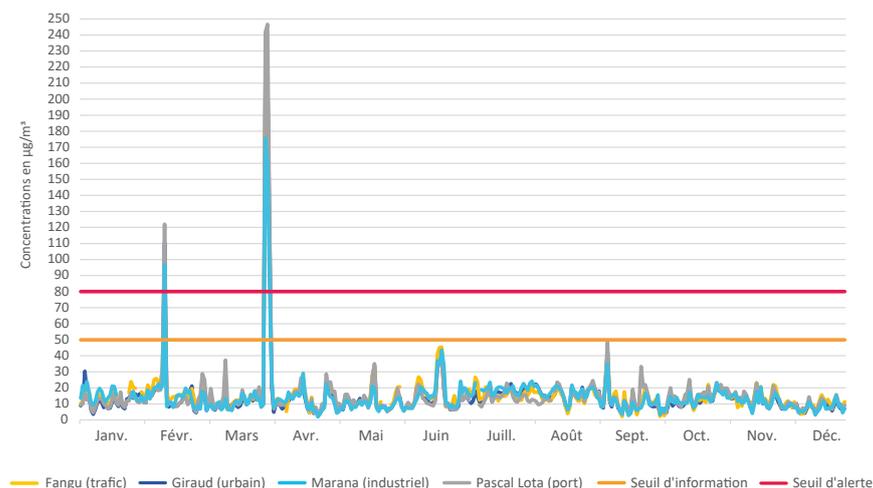
Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Objectif de qualité (FR)	30 µg/m ³	En moyenne annuelle	😊
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (UE)	50 µg/m ³	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	😊
	40 µg/m ³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	15 µg/m ³	En moyenne annuelle	😞
	45 µg/m ³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞
Pollution ponctuelle (court terme)			
Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m ³	En moyenne sur 24 heures	😞
Seuil d'alerte	80 µg/m ³	En moyenne sur 24 heures	😞

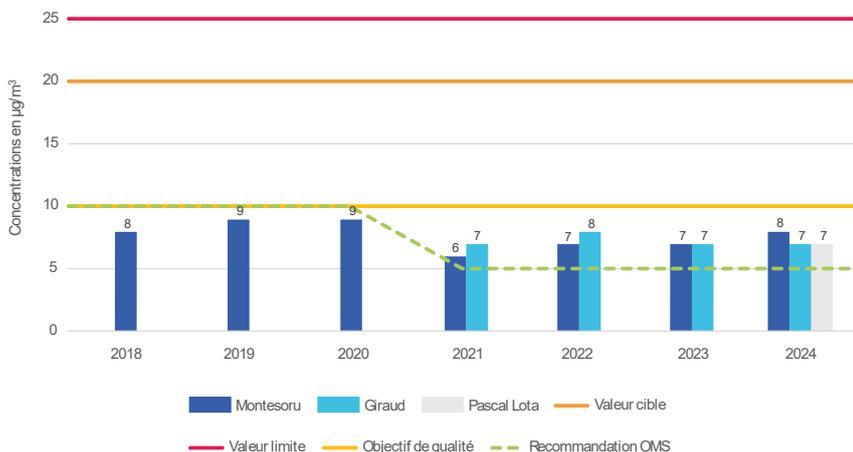
Moyennes journalières des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



Le bilan de la qualité de l'air

Les particules en suspension (PM_{2.5})

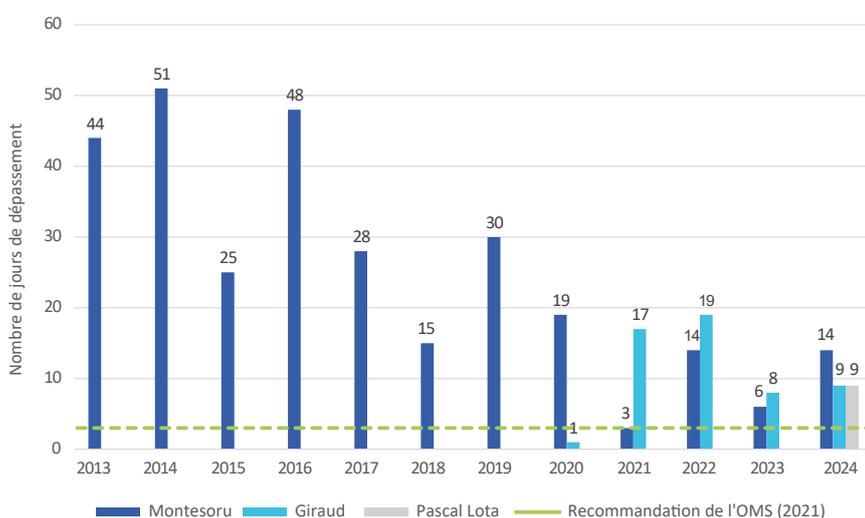
Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM_{2.5})



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Objectif de qualité (FR)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur cible pour la protection de la santé humaine (FR)	20 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite 2015 pour la protection de la santé humaine (UE)	25 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	5 µg/m³	En moyenne annuelle	😞
	15 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞

Nombre de jours de dépassements de la recommandation de l'OMS



CHIFFRES CLÉS

3 Points de mesure

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations à Bastia en 2024.

14 Jours en 2023

Durant lesquels la moyenne journalière a dépassé 15 µg/m³ à la station de Montesoru. L'OMS recommande de ne pas dépasser cette valeur plus de 3 jours/an en moyenne journalière.

8.2 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station de Montesoru en 2024 (la plus élevée sur la ZAR de Bastia). La réglementation française fixe un objectif de qualité à 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

ZOOM SUR

Les différentes sources d'émission de particules en suspension (PM_{2.5}) en Corse

Les particules en suspension (PM_{2.5}) sont principalement émises en Corse par le résidentiel (chauffage au bois, engins de loisirs et jardinage, utilisation domestique de solvants, brûlages de déchets verts, etc.) avec pas moins de deux tiers de ces particules qui proviennent de ce secteur.

La production d'électricité, le secteur industriel (carrières, BTP, etc.) ou encore les transports sont d'autres sources importantes de particules en suspension (PM_{2.5}) sur l'île.

Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

0.2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

C'est la moyenne annuelle maximale relevée dans la ZAR de Bastia en 2024 à la station de Pascal Lota (port). L'objectif de qualité fixe à 50 microgrammes/m³, la moyenne annuelle à ne pas dépasser.

0.5% de teneur en soufre

La réglementation internationale impose aux navires l'utilisation d'un carburant dont la teneur en soufre n'excède pas ce pourcentage lorsqu'ils sont en mer.

La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

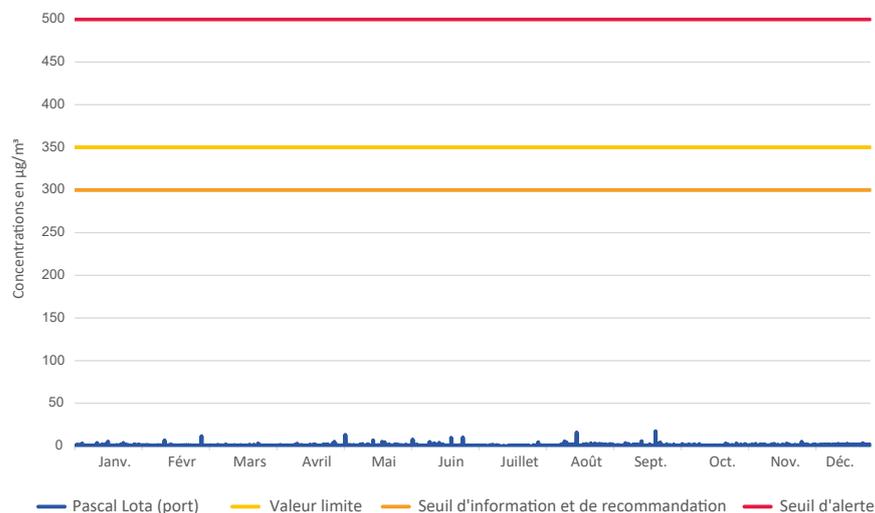
Objectif de qualité (FR)	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle	😊
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (UE)	350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24h par an	😊
	125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	😊
Niveau critique pour la protection des écosystèmes (UE)	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne annuelle et en moyenne sur la période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	😊
Recommandation 2021 (OMS)	40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	24 heures (3 à 4 jours de dépassement par an)	😊

Pollution ponctuelle (court terme)

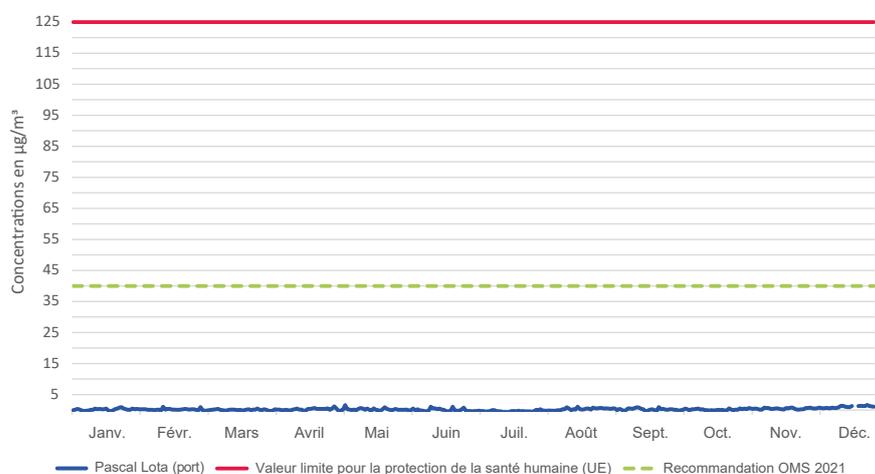
Seuil d'information et de recommandation	300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	En moyenne horaire pendant 3h consécutives	😊

Le dioxyde de soufre (SO₂)

Évolution de la moyenne horaire en dioxyde de soufre (SO₂)



Évolution de la moyenne journalière en dioxyde de soufre (SO₂)



ZOOM SUR

Un suivi renforcé des émissions portuaires

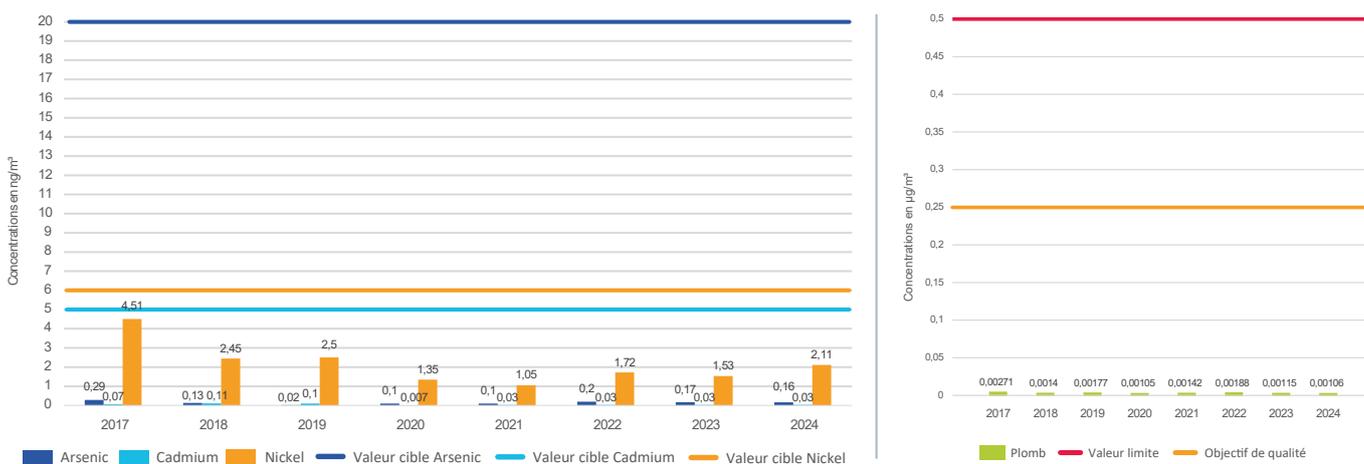
Le dioxyde de soufre (SO₂) est principalement émis par la combustion de combustibles fossiles, notamment dans les centrales électriques, les industries, et par les transports. Ce polluant est aussi un traceur intéressant des émissions portuaires. Afin de mieux comprendre et suivre ces émissions, Qualitair Corse a renforcé la surveillance de la qualité de l'air au niveau portuaire. En 2023, l'organisme a ainsi transféré l'appareil de mesure de dioxyde de soufre à la station de Pascal Lota, située sur le port. Ce dispositif permet une surveillance plus précise des concentrations de SO₂ et contribuera à mieux évaluer l'impact environnemental des activités maritimes sur la qualité de l'air en Corse.

Le bilan de la qualité de l'air

Les métaux lourds

Suite aux conclusions de l'évaluation préliminaire, les métaux lourds ont été mesurés à la station périurbaine de Montesoru pour la cinquième année consécutive. Comme les années précédentes l'ensemble des concentrations mesurées respecte la réglementation sanitaire de façon assez nette.

Évolution de la moyenne annuelle des concentrations de métaux lourds à Montesoru



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Objectif de qualité (FR)	Plomb (Pb)	0.25 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite pour la protection de la santé humaine (UE)		0.5 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur cible à partir de 2013 (UE)	Arsenic (As)	6 ng/m³		😊
	Cadmium (Cd)	5 ng/m³	En moyenne annuelle du contenu total de la fraction PM ₁₀	😊
	Nickel (Ni)	20 ng/m³		😊

Sur la ZAR Bastia, les composés ci-dessous ne sont pas mesurés directement, mais leur seuil est évalué par estimation objective. Celui-ci est inférieur au SEI (Seuil d'Évaluation Inférieur).

Le monoxyde de carbone (CO)

Les évaluations préliminaires ont démontré que les niveaux mesurés sur la ZAR Bastia étaient inférieurs à ceux relevés sur la ZAR d'Aiacciu. À Aiacciu, les niveaux étant inférieurs au SEI, l'observatoire estime que les seuils sur la ZAR Bastia sont également inférieurs au SEI (estimation objective 3).

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

En s'appuyant sur la définition de l'estimation objective 3 (EO3), comme pour le polluant précédent, les concentrations de HAP sur la ZAR Bastia sont également inférieures au SEI.

Le benzène (C₆H₆)

La mesure du benzène par tubes passifs est réalisée sur les mêmes sites temporaires en proximité automobile que la mesure du NO₂. D'après les évaluations préliminaires (EO3) et la mesure par tubes passifs (EO1), les concentrations de benzène relevées dans l'air sont inférieures au SEI sur la ZAR Bastia.

Le mercure (Hg)

Les niveaux en ZAR Bastia pour le mercure (Hg) évalués par estimation objective sont inférieurs à 1 µg/m³.

Le bilan de la qualité de l'air

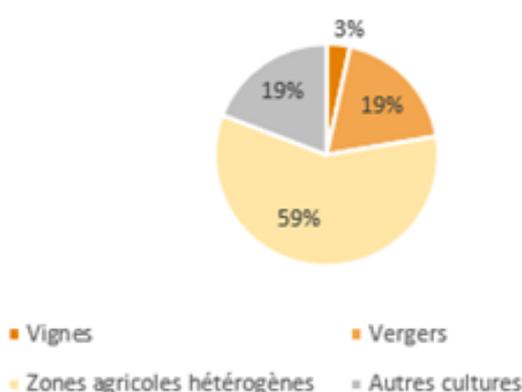
La surveillance non-réglementaire

Les pesticides

Dans le cadre de la surveillance nationale, le site de surveillance des pesticides est accolé au site périurbain de surveillance industrielle de La Marana situé sur la commune de Lucciana. Ce site choisi en 2018 dans le cadre de la campagne nationale d'évaluation de pesticides est maintenu chaque année et reste le site de référence pour la Corse.



La Marana: cultures dans un rayon de 5 km



Mesure indicative en proximité trafic Benzène / Dioxyde d'azote

En complément de la mesure réalisée sur le site de typologie trafic du Fangu, une mesure indicative pour le benzène et le NO₂ est mise en place dans le centre-ville de Bastia à la hauteur de la Poste. Ce point de mesure est caractéristique des niveaux maxima théoriques de pollution atmosphériques pour la ville de Bastia.



Un site de surveillance des émissions portuaire sur le port

Dans la continuité du programme européen AER NOSTRUM sur l'impact des émissions portuaires et de la convention avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie un site d'observation spécifique a été installé sur le port. La station mesure les gaz provenant, entre autres, des émissions maritimes (NO_x et SO₂) et les particules fines (concentrations : PM₁₀, PM_{2,5} et PM₁ et composition : carbone suie).



La surveillance des carrières

Depuis 2019, Qualitair Corse accompagne à l'échelle régionale certains exploitants de carrières dans le but de définir et d'appliquer leurs plans de surveillance des émissions de poussières. Les surveillances sont réalisées par exposition trimestrielle de jauges Owen permettant de quantifier la masse totale de particule déposée par mètre carré. Par la suite, les résultats sont comparés à la norme réglementaire qui fixe comme objectif à atteindre la valeur de 500 mg/m²/j en moyenne annuelle glissante. Sur la ZAR de Bastia, Qualitair Corse accompagne la société CICO au niveau de la carrière localisée sur la commune de Borgu. Les résultats obtenus respectent la norme réglementaire en vigueur en 2024.

Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance réglementaire

CHIFFRES CLÉS

76 Jours en 2024

C'est le nombre de jours où, à la station de Venacu, la concentration maximale d'ozone sur 8 heures glissantes a dépassé les 100 µg/m³, soit le niveau le plus élevé enregistré dans la ville. L'OMS recommande de ne pas dépasser ce seuil plus de 3 fois par an.

12 860 µg/m³

Les concentrations cumulées, relevées entre 2020 et 2024 à la station de Venacu (la valeur maximale relevée sur la ZR). La valeur cible pour la protection de la végétation étant fixée à 18 000 µg/m³ sur 5 ans

ZOOM SUR

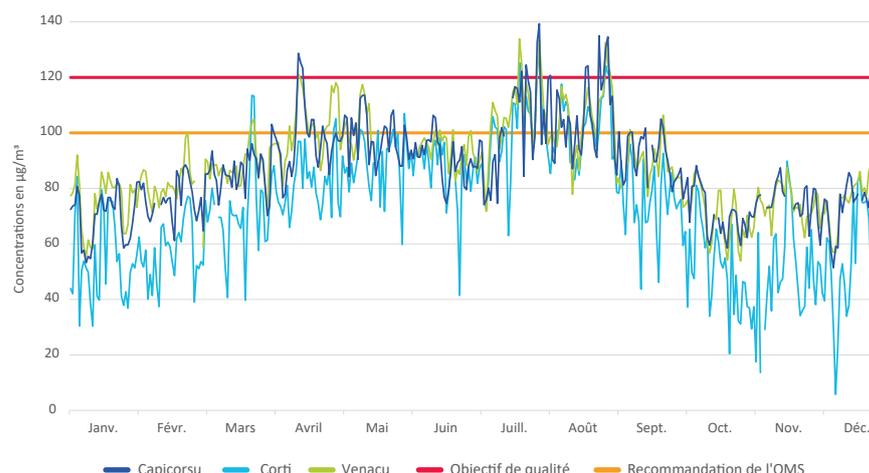
Une valeur cible respectée depuis la période 2018-2020

On peut s'apercevoir que le nombre de jours de dépassements recule depuis plusieurs années sur l'ensemble du réseau de surveillance de la Zone Régionale.



L'ozone (O₃)

Concentrations maximales journalières de la moyenne sur 8h en Ozone (O₃)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Valeur cible (FR)	120 µg/m ³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 25 jours/an en moyenne sur 3 ans	☹️
Objectif de qualité pour la protection de la santé humaine (FR)	120 µg/m ³	Pour le maximum journalier de la moyenne sur 8h par an	☹️
Recommandation 2021 (OMS)	100 µg/m ³	En maximum journalier de la moyenne sur 8h, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞
	60 µg/m ³	Concentration moyenne quotidienne maximale sur huit heures au cours des six mois consécutifs où la pollution est la plus élevée	😞
Objectif de qualité pour la protection de la végétation (FR)	6000 µg/m ³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h	☹️
Valeur cible pour la protection de la végétation (UE)	18 000 µg/m ³ .h.	En AOT40, calculée à partir des valeurs sur 1 heure de mai à juillet entre 8h et 20h (en moyenne sur 5 ans)	😊

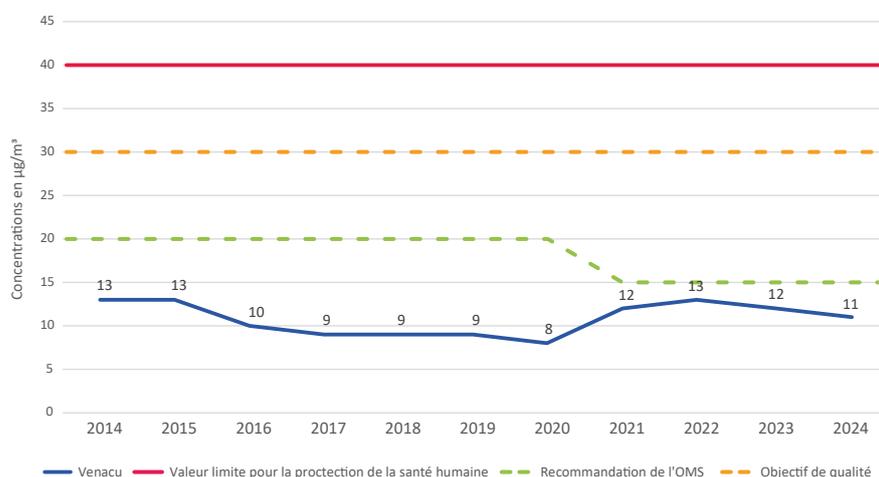
Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	180 µg/m ³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	1er seuil : 240 µg/m ³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	2e seuil : 300 µg/m ³	En moyenne horaire (à ne pas dépasser pendant 3h consécutives)	😊
	3e seuil : 360 µg/m ³	En moyenne horaire	😊

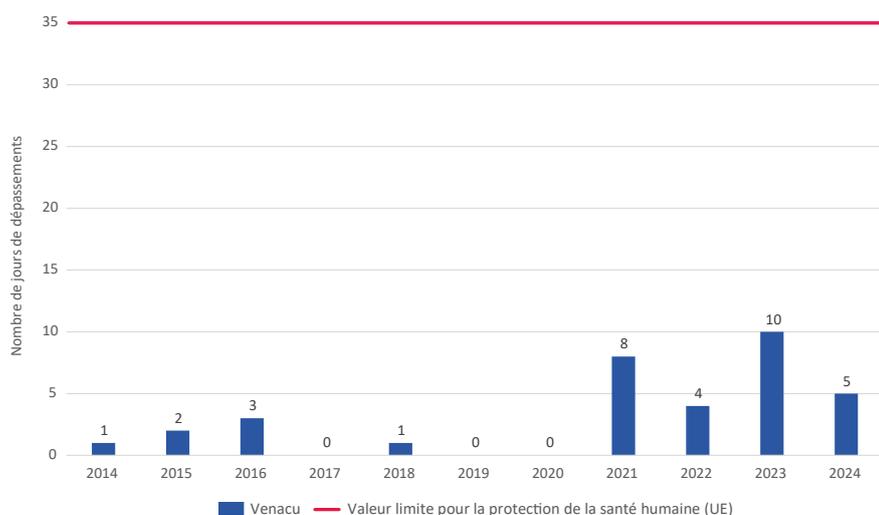
Le bilan de la qualité de l'air

Les particules en suspension (PM₁₀)

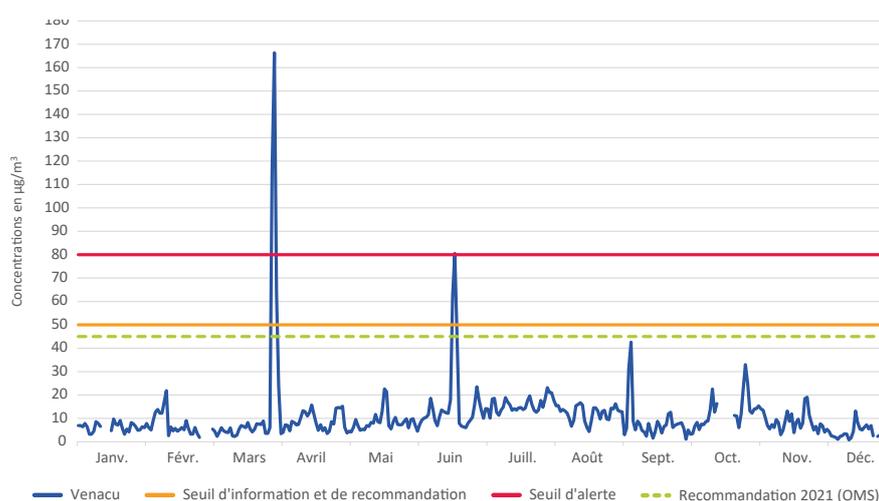
Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



Évolution du nombre de jours de dépassements de la valeur limite



Moyennes journalières des concentrations de particules en suspension (PM₁₀)



CHIFFRES CLÉS

2 sites de surveillance

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations en zone régionale (ZR) tout au long de l'année 2024.

5 Jours en 2024

Durant lesquels la concentration journalière a excédé 50 µg/m³ à la station de Venacu (le maximum relevé sur la ZR). La valeur limite pour la protection de la santé fixe à 35 jours/an le nombre de dépassements.

11 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station de Venacu en 2024.

15 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station temporaire de Pruprià en 2024.

La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Objectif de qualité (FR)	30 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (UE)	50 µg/m³	En moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	😊
	40 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	15 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
	45 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞

Pollution ponctuelle (court terme)

Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m³	En moyenne sur 24 heures	😞
Seuil d'alerte	80 µg/m³	En moyenne sur 24 heures	😞

Le bilan de la qualité de l'air

CHIFFRES CLÉS

2 Sites de surveillance

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations en Zone Régionale tout au long de l'année 2024.

5 Jours en 2024

Durant lesquels la concentration moyenne journalière a excédé les 15 µg/m³ à la station de Venacu. L'OMS recommande de ne pas dépasser cette valeur plus de 3 jours/an en moyenne journalière.

4 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station de Venacu en 2024.

8 µg/m³

C'est la moyenne annuelle calculée à la station temporaire de Pruprià en 2024.

ZOOM SUR



La distinction entre les différentes tailles de particules

La tête de prélèvement est un dispositif conçu pour collecter les particules fines présentes dans l'air tout en sélectionnant celles d'un certain diamètre aérodynamique. Certaines têtes de prélèvement permettent de réduire la taille des particules mesurées, en capturant uniquement les particules les plus fines, comme les PM_{2.5} ou les particules ultrafines. Ce processus, basé sur un système de filtrage ou de décélération, garantit des mesures plus précises et ciblées. Ainsi, ces têtes offrent des résultats plus fiables concernant les risques sanitaires liés à la pollution de l'air.

Les particules en suspension (PM_{2.5})

Moyennes annuelles des concentrations de particules en suspension (PM_{2.5})

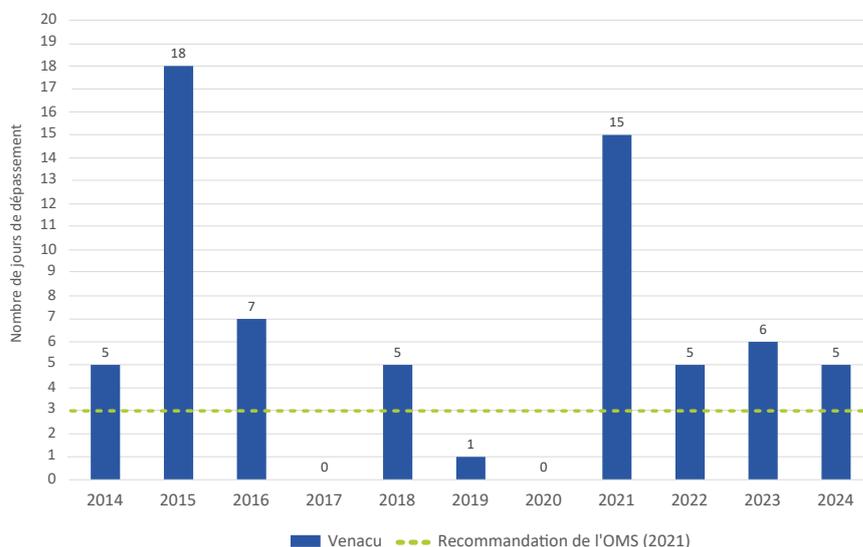


La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)

Objectif de qualité (FR)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur cible pour la protection de la santé humaine (FR)	20 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite 2015 pour la protection de la santé humaine (UE)	25 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Recommandation 2021 (OMS)	5 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
	15 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😞

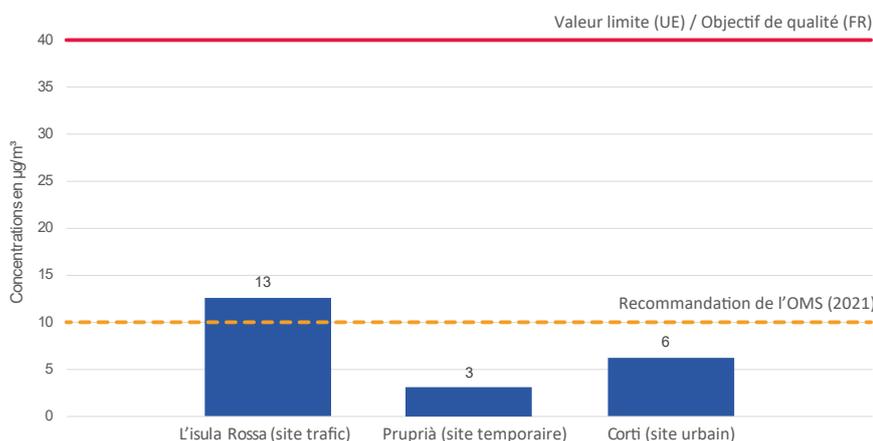
Évolution du nombre de jours de dépassement de la recommandation de l'OMS



Le bilan de la qualité de l'air

Le dioxyde d'azote (NO₂)

Moyennes annuelles des concentrations de dioxyde d'azote (NO₂)



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires et des recommandations de l'OMS

Pollution moyenne (long terme)			
Valeur limite (UE) / Objectif de qualité (FR)	40 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
Valeur limite (UE)	200 µg/m³	En moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18h par an	😊
Recommandation 2021 (OMS)	10 µg/m³	En moyenne annuelle	😊
	25 µg/m³	En moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 fois/an	😊
Pollution ponctuelle (court terme)			
Seuil d'information et de recommandation	200 µg/m³	En moyenne horaire	😊
Seuil d'alerte	400 µg/m³ (ou 200*)	En moyenne horaire	😊

*Si la procédure d'information a été déclenchée la veille et le jour même et si les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain



Site de surveillance de Corte situé à la maison du temps libre

CHIFFRES CLÉS

3 Points de mesure

Ont permis à l'observatoire de suivre l'évolution des concentrations en Zone Régionale (ZR) en 2024.

30.8 µg/m³

C'est la concentration maximale relevée sur 1h en Zone Régionale en 2023 (valeur relevée le 18 août à la station de L'isola Rossa).

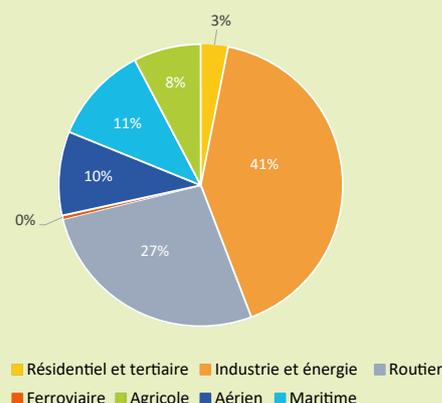
12.5 µg/m³

C'est la moyenne annuelle maximale calculée à la station de L'isola Rossa en 2024. A titre de comparaison, la valeur limite (UE) et l'objectif de qualité (FR) sont fixés respectivement à 40 µg/m³. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande depuis 2021 de ne pas dépasser 10 µg/m³.

ZOOM SUR

Les différentes sources d'émission d'oxydes d'azote

Les oxydes d'azote (NO_x) sont émis principalement lors de la combustion d'énergies fossiles. Les principaux émetteurs en Corse sont les centrales thermiques, le trafic routier ou encore les transports maritimes et aériens.



Le bilan de la qualité de l'air

En Zone Régionale (ZR), les composés ci-dessous ne sont pas mesurés directement, mais leur seuil est évalué par estimation objective. Celui-ci est inférieur au SEI (Seuil d'Évaluation Inférieur).

Le monoxyde de carbone (CO)

Les évaluations préliminaires ont démontré que les niveaux mesurés en ZR étaient inférieurs à ceux relevés sur la ZAR d'Aiacciu. À Aiacciu, les niveaux étant inférieurs au SEI, l'observatoire estime donc que les seuils en ZR sont également inférieurs au SEI (estimation objective 3).

Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

En s'appuyant sur la définition de l'estimation objective 3 (EO3), comme pour le polluant précédent, les concentrations de HAP en ZR sont également inférieures au SEI.

Le benzène (C₆H₆)

La mesure du benzène par tubes passifs est réalisée sur les mêmes sites temporaires en proximité automobile que la mesure du dioxyde d'azote (NO₂). D'après les évaluations préliminaires (EO3) et la mesure par tubes passifs (EO1), les concentrations de benzène relevées dans l'air sont inférieures au SEI en Zone Régionale (ZR).

Les métaux lourds

Les niveaux en Zone Régionale (ZR) pour tous les métaux lourds évalués par estimation objective sont en dessous du seuil d'évaluation inférieur (SEI).

Le dioxyde de soufre (SO₂)

Les niveaux en ZR pour le dioxyde de soufre (SO₂) évalués par estimation objective sont en dessous du seuil d'évaluation inférieur (SEI).

Le mercure (Hg)

Les niveaux en ZR pour le mercure (Hg) évalués par estimation objective sont en dessous du seuil d'évaluation inférieur (SEI).

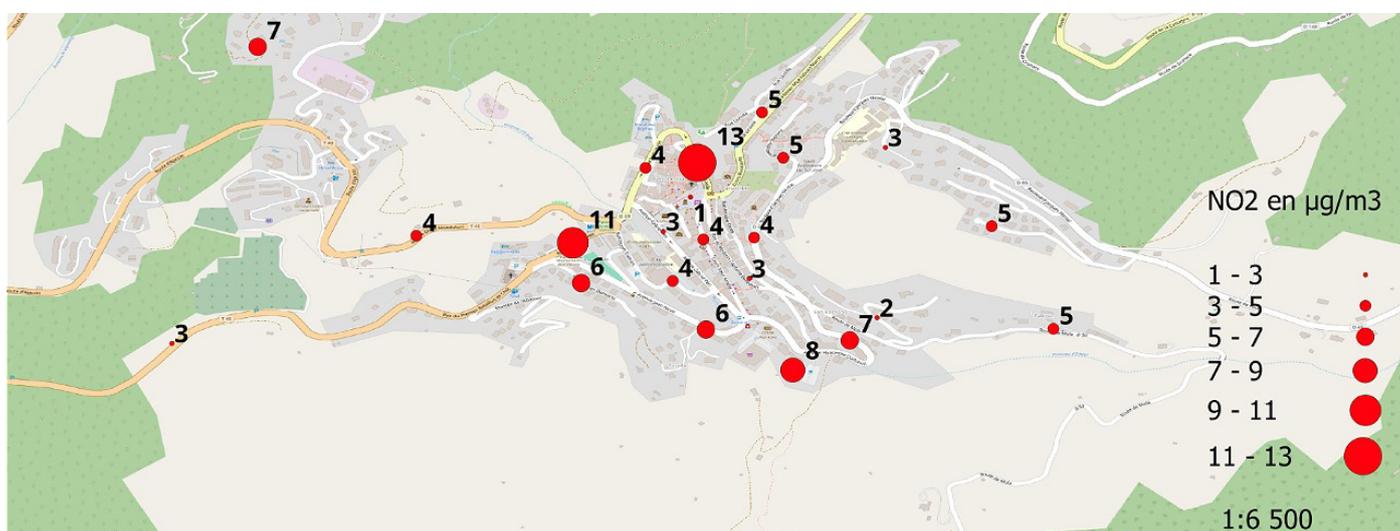
Le bilan de la qualité de l'air

La surveillance non-réglementaire

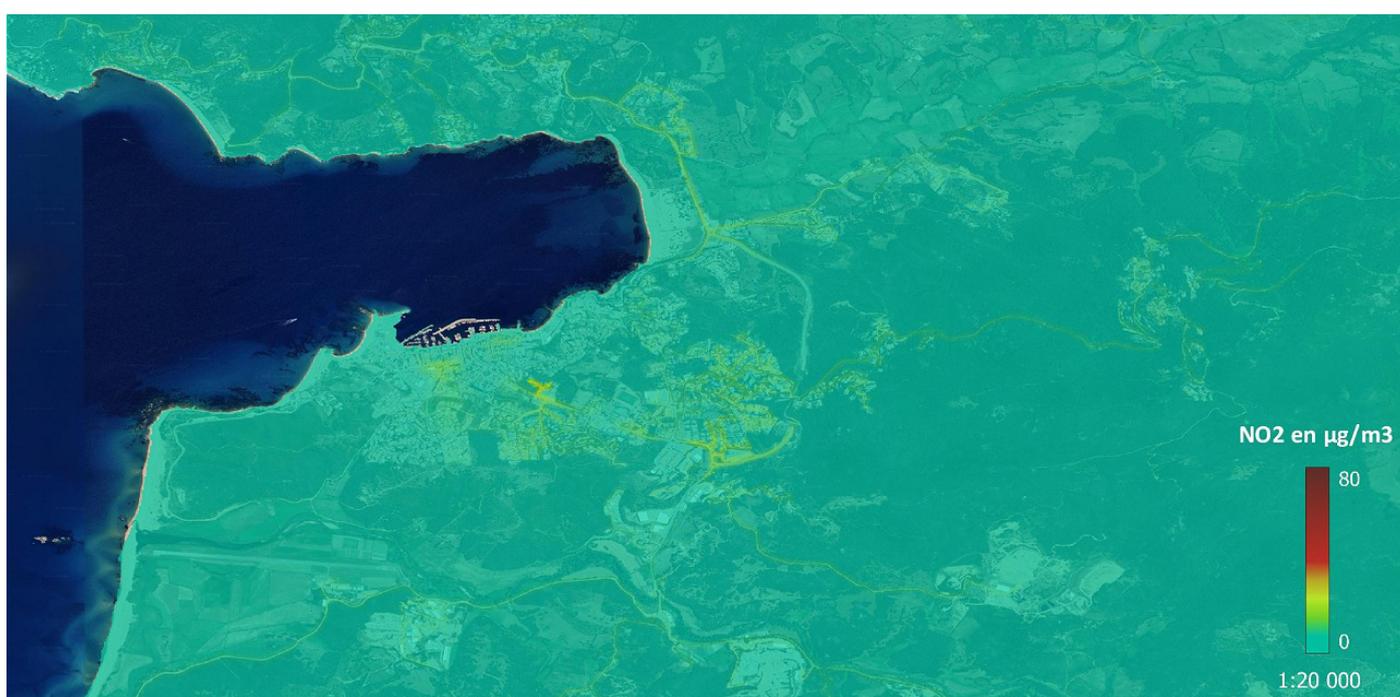


Étude de l'impact du dioxyde d'azote à Propriano et Sartène

En 2024, 10 ans après la dernière campagne, des mesures du dioxyde d'azote, polluant urbain marqueur de la combustion pétrolière en particulier (voiture, bateau,..) a été réalisé sur ces deux villes de la région du Valinco. Des mesures à l'aide d'échantillonneurs passifs ont été réalisées en été pendant la période touristique et en fin d'année. Un site temporaire de référence équipé de matériel de mesures en continu a également été installé pendant plusieurs mois à proximité du stade de Propriano.



Cartographie de la pollution de l'air par le dioxyde d'azote (NO₂) estimée sur la commune de Sartène

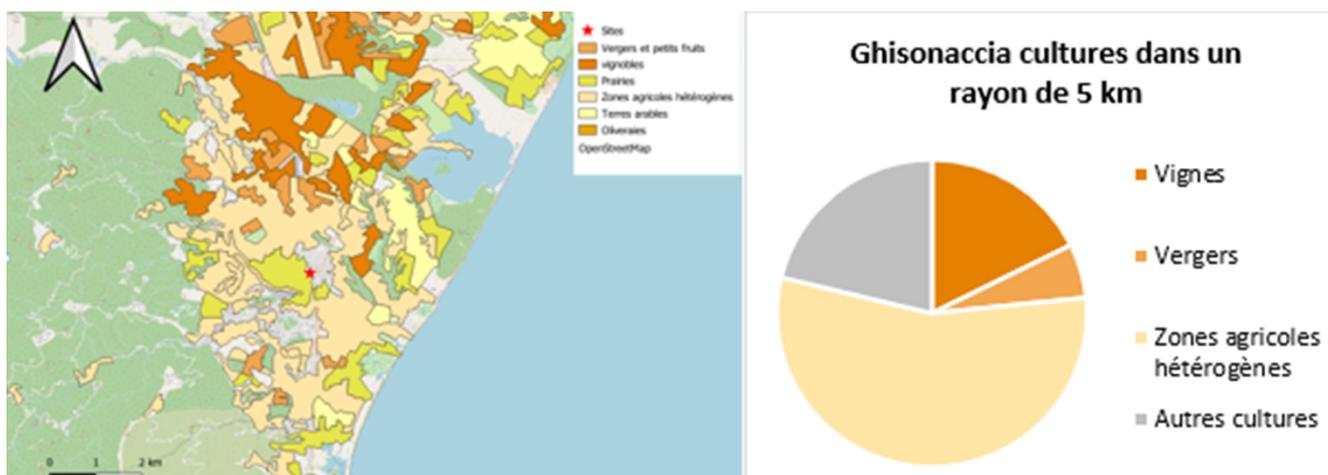


Cartographie de la pollution de l'air par le dioxyde d'azote (NO₂) estimée sur la commune de Propriano.

Le bilan de la qualité de l'air

Les pesticides

Un nouveau site de surveillance des pesticides a été lancé en 2023 et maintenu pour l'année 2024 en zone urbaine sur le village de Ghisonaccia situé en zone agricole. Ce site de mesure est représentatif des mesures maximales d'exposition indirecte aux pesticides dans l'air.



La surveillance des carrières

Depuis 2019, Qualitair Corse accompagne à l'échelle régionale certains exploitants de carrières dans le but de définir et d'appliquer leurs plans de surveillance des émissions de poussières. Les surveillances sont réalisées par exposition trimestrielle de jauges Owen permettant de quantifier la masse totale de particule déposée par mètre carré. Par la suite, les résultats sont comparés à la norme réglementaire qui fixe comme objectif à atteindre la valeur de 500 mg/m²/j en moyenne annuelle glissante. En Zone Régionale, Qualitair Corse accompagne la société SGBC au niveau de la carrière du Rizzanese localisée sur la commune de Sartè. Les résultats obtenus respectent la norme réglementaire en vigueur en 2024.



Site d'observation du Cap Corse

Depuis le programme CNRS CHARME en 2012 un site d'observation est maintenu au Cap Corse par l'université de Toulouse. Qualitair Corse apporte son appui technique et valorise les mesures ozone réalisée sur site spécifiques d'observation des polluants importés du sud de la France.



Sites temporaires (Corte / Ile-Rousse) pour l'évaluation du dioxyde d'azote (NO₂)

La mesure indicative du NO₂ est réalisée dans la ZR sur le site rural régional de Venaco. La mesure en continu a été arrêtée sur ce site car non représentative des niveaux maxima pour ce polluant dans la ZR. Des évaluations préliminaires à l'aide de stations temporaires sont donc réalisées sur plusieurs sites de la ZR. En 2024, deux sites ont mesuré en continu le dioxyde d'azote : Corte (maison du temps libre) et L'Ile-Rousse.

Le bilan de la pollution

Les épisodes de pollution en 2024

Nombre de jours de dépassements

Bilan des pics de pollution enregistrés

Nombre d'épisodes de pollution en lien avec les particules en suspension (PM_{10})

Durée maximale des épisodes de pollution

Répartition mensuelle des pics de pollution en Corse depuis 2008

Chronologie des épisodes et des incidents



Les épisodes de pollution en 2024

Nombre de jours de dépassements

En 2024, la Corse a enregistré 12 journées de dépassements, réparties en 5 épisodes distincts, chacun ayant duré un ou plusieurs jours. La Corse-du-Sud a été le département le plus touché, avec 10 jours de dépassement d'un ou plusieurs seuils réglementaires.

En Corse (niveau maximum enregistré dans l'île sur une journée)

- **8 jours** de dépassement du seuil d'alerte
- **1 jour** de dépassement du seuil d'information et de recommandation
- **3 jours** de dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation



En Haute-Corse

- **6 jours** de dépassement du seuil d'alerte
- **1 jour** de dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation

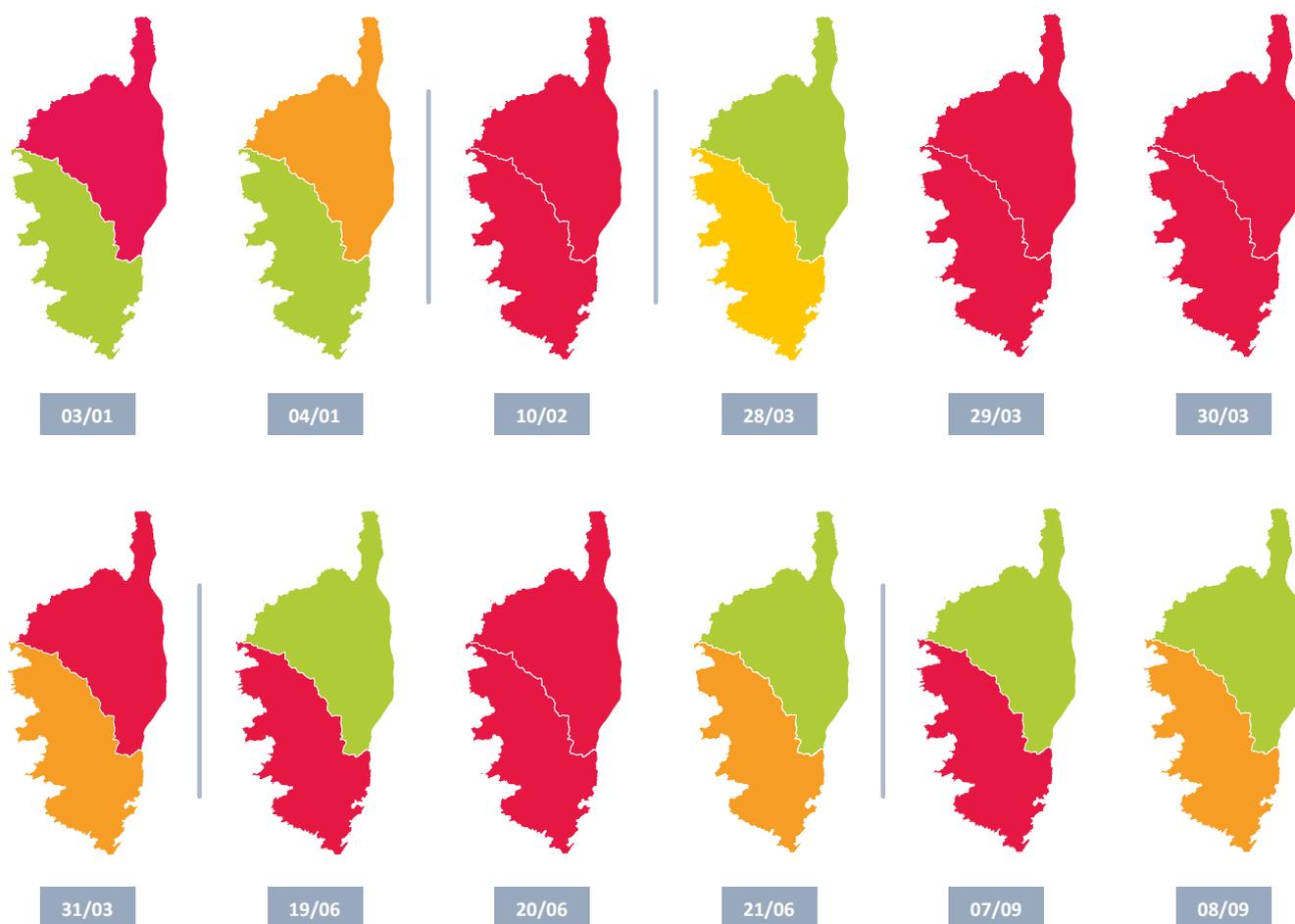
En Corse-du-Sud

- **6 jours** de dépassement du seuil d'alerte
- **1 jour** de dépassement du seuil d'information et de recommandation
- **3 jours** de dépassement persistant du seuil d'information et de recommandation

Le bilan de la pollution

Bilan des pics de pollution enregistrés

En 2024, la Corse a connu 5 épisodes de pollution confirmés, répartis sur un total de 12 jours. Les cartes ci-dessous illustrent ces épisodes selon les départements concernés, les niveaux de pollution observés et les polluants impliqués.



Polluants concernés :

- Particules en suspension < 10 μm (PM₁₀)
- Ozone (O₃)
- Dioxyde de soufre (SO₂)
- Dioxyde d'azote (NO₂)

Niveaux observés :

- Pas d'épisode de pollution
- Information et recommandation
- Alerte sur persistance*
- Alerte

*Alerte sur persistance : dépassement du seuil d'information et de recommandation sur 2 jours et plus.

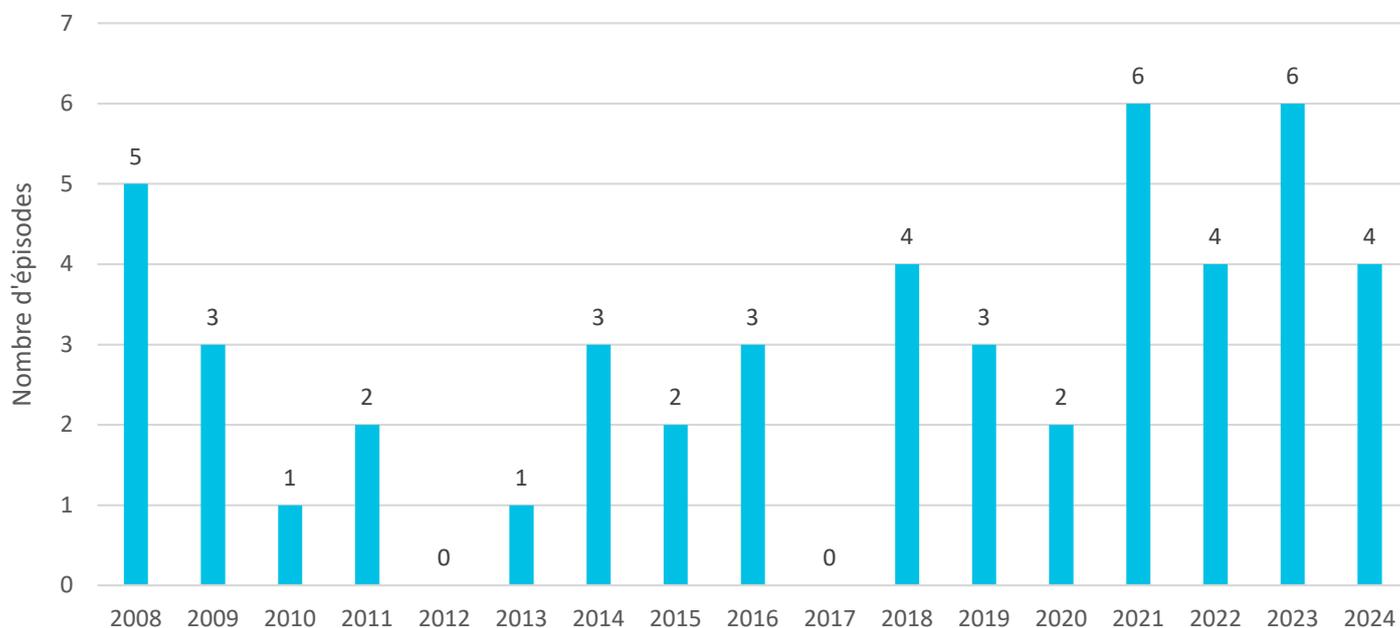
Le bilan de la pollution

En 2024, Qualitair Corse a déclenché 8 épisodes de pollution en Corse-du-Sud et 7 en Haute-Corse. Toutefois, certains de ces épisodes peuvent être considérés comme surestimés, dans la mesure où les seuils réglementaires journaliers n’ont pas été réellement franchis, bien que des concentrations significatives aient été relevées. Cela concerne 3 épisodes en Haute-Corse et 4 en Corse-du-Sud. Par ailleurs, un épisode de pollution ayant affecté simultanément les deux départements n’a pas pu être anticipé. Les modèles prédictifs n’ayant pas fourni de données suffisamment précises sur le risque de dépassement, l’observatoire n’a pas été en mesure d’activer le dispositif d’alerte à temps. Néanmoins, une communication a été diffusée le jour même pour signaler les niveaux élevés mesurés et alerter sur le risque potentiel. Au total, la Haute-Corse a donc été impactée par 5 épisodes de pollution confirmés au cours de l’année, contre 4 pour la Corse-du-Sud. À noter qu’un épisode peut s’étendre sur plusieurs jours.

Année	Nombre d'épisodes déclenchés		Nombre d'épisodes manqués		Nombre d'épisodes surestimés		Nombre d'épisodes confirmés	
	Haute-Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse-du-Sud
2018	3	4	0	0	2	1	1	3
2019	4	4	0	0	1	2	3	2
2020	3	2	0	2	2	2	1	0
2021	7	7	0	1	4	2	3	6
2022	4	4	0	1	2	1	2	4
2023	4	5	0	1	4	0	0	6
2024	7	8	1	1	3	4	5	4

Nombre d'épisodes de pollution en lien avec les particules en suspension (PM₁₀)

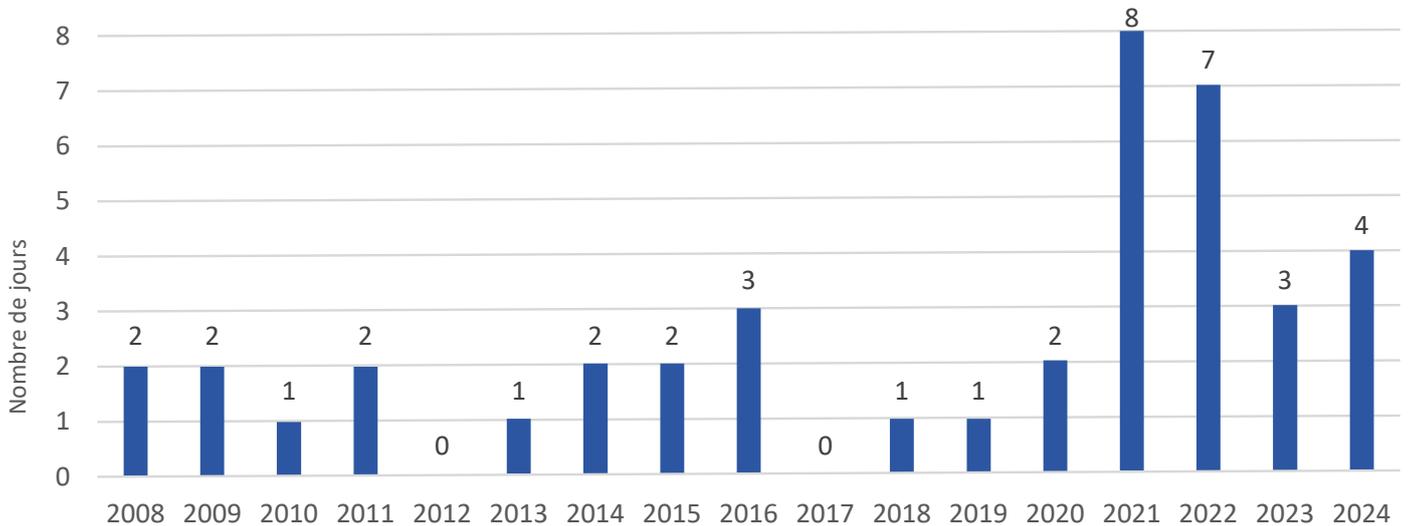
La majeure partie des épisodes de pollution enregistrés en Corse sont liés à la présence trop importante de particules en suspension (PM₁₀) dans l'air lorsque des nuages de poussières désertiques remontent du sahar.



Le bilan de la pollution

Durée maximale des épisodes de pollution

La tendance à moyen terme montre une durée des épisodes de pollution qui semble s'allonger au fil des années.



Répartition mensuelle des pics de pollution en Corse depuis 2008

La Corse enregistre des épisodes de pollution à différentes périodes de l'année. On peut s'apercevoir dans le tableau ci-dessous qu'aucun mois n'a été épargné depuis 2008, et donc qu'un épisode de pollution peut avoir lieu à n'importe quel moment dans l'île. Les mois où la survenue d'un épisode de pollution est la plus fréquente sont mars (9 des 17 dernières années concernées) et septembre (7 des 17 dernières années concernées). On remarque également que l'intensité des épisodes de pollution est plus importante en automne avec des dépassements du seuil d'alerte plus nombreux à cette période de l'année.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2008	Orange				Orange				Orange	Orange	Orange	
2009		Orange					Orange					
2010			Orange									
2011			Orange						Orange			
2012												
2013				Orange								
2014		Orange	Orange								Rouge	
2015					Orange				Orange			
2016			Orange							Rouge		
2017												
2018	Orange		Orange	Orange							Orange	
2019				Orange		Orange						Orange
2020			Rouge									
2021		Rouge	Orange			Orange		Orange	Orange			
2022			Orange			Orange			Rouge	Rouge		
2023						Orange	Orange		Rouge	Rouge		Rouge
2024	Rouge	Rouge	Rouge			Rouge			Rouge			

Le bilan de la pollution

Chronologie des épisodes et des incidents

En 2024, huit procédures de pollution liées aux poussières désertiques ont été déclenchées en Corse. Dans la moitié des cas, aucun dépassement des seuils réglementaires journaliers n'a été constaté, bien que des pics horaires élevés aient été enregistrés. Ces déclenchements ont néanmoins permis d'informer la population sur les fortes concentrations relevées et les bons gestes à adopter.



Des procédures ont également été déclenchées en lien avec des incendies, qu'il s'agisse de feux de végétation (Barbaghju en janvier) ou d'installations à risques (Cash Piscine en mai, centre de stockage de Sarrola-Carcopino en août). Dans chaque cas, Qualitair Corse a assuré un suivi rigoureux via son réseau de surveillance ou grâce à des équipements déployés spécialement, même lorsque les seuils réglementaires n'étaient pas dépassés.



Annexes



La situation vis-à-vis des seuils réglementaires

Le dioxyde d'azote (NO₂) et les oxydes d'azote (NO_x)

Zone de surveillance	Typologie	Station	Moyenne annuelle (NO ₂)	Maximum horaire (NO ₂)	Maximum journalier (NO ₂)	Valeur limite pour la protection de la santé (NO ₂)	Valeur limite pour la protection des écosystèmes (NO _x)	Dépassement du seuil d'information (NO ₂)	Dépassement du seuil d'alerte (NO ₂)	Taux de fonctionnement
			(µg/m ³)	(µg/m ³)	(µg/m ³)	Nombre de jours	(µg/m ³)	Nombre de Jours	Nombre de Jours	%
Valeurs de référence	Seuil d'alerte		-	400	-	-	-	-	-	
	Seuil d'information et de recommandation		-	200	-	-	-	-	-	
	Valeur limite		40	-	-	200 sur 1 heure pendant 3 jours consécutifs	30 sur l'année	-	-	85 % minimum

Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu	13	81	30.6	0		0	0	94
	Site industriel	Confin 2	10	106	36.8	0		0	0	89
	Site port	Marcunaghju	16	100	35.4	0		0	0	98
	Site trafic	Abbatucci	24	103	43.4	0		0	0	100
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	8	81	26.9	0		0	0	97
	Site périurbain	Montesoru	5	79	16.3	0	6	0	0	99
	Site port	Pascal Lota	13	118	29.1	0		0	0	97
	Site industriel	La Marana	5	61	15.5	0	7	0	0	100
	Site trafic	Fangu	13	75	32.1	0		0	0	94

Valeurs de référence	SEI	65% de la valeur limite	-	-	50%	65%	-	-	-
		26 µg/m ³	-	-	100 µg/m ³	19.5 µg/m ³	-	-	-
	SES	80% de la valeur limite	-	-	70%	80%	-	-	-
		32 µg/m ³	-	-	140 µg/m ³	24 µg/m ³	-	-	-

Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu	< SEI			< SEI			
	Site industriel	Confin 2	< SEI			< SEI	< SEI		
	Site port	Marcunaghju	< SEI			< SEI	< SEI		
	Site trafic	Abbatucci	< SEI			< SEI			
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	< SEI			< SEI			
	Site périurbain	Montesoru	< SEI			< SEI	< SEI		
	Site port	Pascal Lota	< SEI			< SEI			
	Site industriel	La Marana	< SEI			< SEI	< SEI		
	Site trafic	Fangu	< SEI			< SEI			
Zone Régionale	Site régional	Venacu	< SEI*			< SEI*	< SEI*		

* Par estimation objective

L'ozone (O₃)

Zone de surveillance	Typologie	Station	Moyenne annuelle (µg/m ³)	Maximum horaire (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)	Valeur cible pour la protection de la santé humaine jours	Valeur cible pour la protection de la végétation AOT 40	Dépassement du seuil d'information Nombre de Jours	Dépassement du seuil d'alerte Nombre de Jours	Taux de fonctionnement %
Valeurs de référence	Seuil d'alerte		-	240	-	-	-	-	-	85 % minimum
	Seuil d'information et de recommandation		-	180	-	-	-	-	-	
	Valeur cible		-	-	-	120 µg/m ³ (moyenne sur 8 heures) à ne pas dépasser plus de 25 jours/an	18 000 (valeurs sur 1 heure mesurées quotidiennement entre 8h et 20h de mai à juillet et moyennées sur 5 ans)	-	-	

Zone à Risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu	54.2	125	94.8	0	8 297	0	0	97
	Site industriel	Confina 2	57.5	131	92.7	0		0	0	89
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	72.2	147	113.5	3	10 013	0	0	98
	Site périurbain	Montesoru	73.4	150	116.6	11	17 152	0	0	99
	Site industriel	La Marana	53.8	143	94.4	5	11 781	0	0	100
Zone régionale	Site rural	Venacu	80.8	141	117.2	9	12 860	0	0	92

Le benzo(a)pyrène (HAP)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeurs de référence 1 ng/m ³ (en moyenne annuelle)
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Valeur limite à ne pas dépasser		0 ng/m ³								

	Moyenne annuelle	Valeur limite à ne pas dépasser
Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	40%
		0.4 ng/m ³
	Seuil d'évaluation > SES	60%
		0.6 ng/m ³

Zone à risques d'Aiacciu (station de canettu)	< SEI
Zone à risques de Bastia (station de montesoru)	< SEI*
Zone régionale (station de venacu)	< SEI*

* Par estimation objective

Les particules en suspension (PM₁₀)

Zone de surveillance	Typologie	Station	Moyenne annuelle (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)	Valeur limite pour la protection de la santé humaine Nombre de Jours	Dépassement du seuil d'information Nombre de Jours	Dépassement du seuil d'alerte Nombre de Jours	Taux de fonctionnement %
	Seuil d'alerte		-	-	-	-	80 µg/m ³ (en moyenne sur 24 heures)	
Valeurs de référence	Seuil d'information et de recommandation		-	-	-	50 µg/m ³ (en moyenne sur 24 heures)	-	85 % minimum
	Valeur limite		40	-	50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours/an	-	-	

Zone à risques d'Ajaccio	Site urbain	Canettu	19	217.0	11	10	6	97
	Site industriel	Confina 2	19	174.3	9	9	4	88
	Site port	Marcunaghju	20	207.0	9	9	7	99
	Site trafic	Abbatucci	25	180.9	14	14	6	99
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	14	246.8	4	4	4	97
	Site industriel	La Marana	15	175.6	4	4	4	98
	Site port	Pascal Lota	15	246.6	4	4	4	98
	Site trafic	Fangu	15	199.6	2	2	2	93
Zone régionale	Site rural	Venacu	11	166.3	5	5	3	96

Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	50%	-	50%	-	-	-
		20 µg/m ³	-	25 µg/m ³	-	-	-
	Seuil d'évaluation > SES	70%	-	70%	-	-	-
		28 µg/m ³	-	35 µg/m ³	-	-	-

Zone à risques d'Ajaccio	Site urbain	Canettu	< SEI		SEI <x< SES	
	Site port	Marcunaghju	SEI <x< SES		SEI <x< SES	
	Site trafic	Abbatucci	SEI <x< SES		SEI <x< SES	
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	< SEI		< SEI	
	Site industriel	La Marana	< SEI		< SEI	
	Site port	Pascal Lota	< SEI		< SEI	
	Site trafic	Fangu	< SEI		< SEI	
Zone régionale	Site rural	Venacu	< SEI		< SEI	

Le dioxyde de soufre (SO₂)

Zone de surveillance	Typologie	Station	Moyenne annuelle (µg/m ³)	Maximum horaire (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)	Valeur limite pour la protection de la santé humaine Jours	Valeur limite pour la protection de la santé humaine Jours	Dépassement du seuil d'information Jours	Dépassement du seuil d'alerte Jours	Niveau critique pour la protection de la végétation (µg/m ³)	Taux de fonctionnement %
----------------------	-----------	---------	--	---	--	---	---	---	--	---	-----------------------------

Valeurs de référence			Objectif qualité : 50 µg/m ³	-	-	125 µg/m ³ (moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 fois par an)	350 µg/m ³ (moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 fois par an)	300 µg/m ³ (sur 1h)	500 µg/m ³ (sur 1h)	20 µg/m ³ (en moyenne hivernale)	85 % minimum
-----------------------------	--	--	---	---	---	--	---	-----------------------------------	-----------------------------------	--	--------------

Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu									
	Site périurbain	Sposata									
	Site industriel	Piataniccia									
	Site port	Marcunaghju	2	17.0	5.0	0	0	0	0	1	98
	Site trafic	Abbatucci									
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud									
	Site périurbain	Montesoru									
	Site port	Pascal Lota	0	17.2	1.7	0	0	0	0	0	100
	Site industriel	La Marana									
	Site trafic	Fangu									
Zone régionale	Site rural	Venacu									

Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	-	-	-	40%	-	-	-	-	40%	-
		-	-	-	50 µg/m ³	-	-	-	-	8 µg/m ³	-
		-	-	-	60%	-	-	-	-	60%	-
	Seuil d'évaluation > SES	-	-	-	75 µg/m ³	-	-	-	-	12 µg/m ³	-

Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu									
	Site périurbain	Sposata									
	Site industriel	Piataniccia									
	Site port	Marcunaghju				< SEI				< SEI	
	Site trafic	Abbatucci									
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud									
	Site périurbain	Montesoru									
	Site industriel	La Marana									
	Site port	Pascal Lota				< SEI				< SEI	
	Site trafic	Fangu									
Zone régionale	Site rural	Venacu				< SEI*				< SEI*	

* Par estimation objective

Les particules en suspension (PM_{2.5})

Zone de surveillance	Typologie	Station	Moyenne annuelle (µg/m ³)	Maximum journalier (µg/m ³)	Taux de fonctionnement %
Valeurs de référence			Valeur limite 25 µg/m ³	-	85 % minimum
Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu	9	57	97
	Site périurbain	Sposata			
	Site port	Marcunaghju	10	59	99
	Site industriel	Piataniccia			
	Site trafic	Abbatucci			
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	7	67	97
	Site périurbain	Montesoru	8	81	88
	Site industriel	La Marana			
	Site port	Pascal Lota	7	73	98
	Site trafic	Fangu			
Zone régionale	Site rural	Venacu	4	43	94
Valeurs de référence			Seuil d'évaluation < SEI 50% 12 µg/m ³	-	-
			Seuil d'évaluation > SES 70% 17 µg/m ³	-	-
Zone à risques d'Aiacciu	Site urbain	Canettu	< SEI		
	Site port	Marcunaghju	< SEI		
Zone à risques de Bastia	Site urbain	Giraud	< SEI		
	Site périurbain	Montesoru	< SEI		
Zone régionale	Site port	Pascal Lota	< SEI		
Zone régionale	Site rural	Venacu	< SEI		

Le benzène (C₆H₆)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeurs de référence
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Moyenne annuelle				2 µg/m ³						2 µg/m ³ (objectif de qualité) 5 µg/m ³ (valeur limite)

	Moyenne annuelle	Valeur limite pour la protection de la santé humaine
Valeurs de référence	-	40%
	-	2 µg/m ³
	-	70%
	-	3.5 µg/m ³

Zone à risques d'Aiacciu (station de la place Abbatucci)	< SEI
Zone à risques de Bastia (station du Fangu)	< SEI*
Zone régionale (station de Venacu)	< SEI*

* Par estimation objective

Le monoxyde de carbone (CO)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeur de référence
	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	Valeur limite : 10 mg/m ³
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Moyenne annuelle des maxima journaliers des moyennes glissantes sur 8h				1 mg/m ³						
Taux de fonctionnement				62.6						

Moyenne annuelle des maxima journaliers des moyennes glissantes sur 8 heures

Valeur limite pour la protection de la santé humaine

Valeurs de référence	-	50%
	-	5 mg/m ³
	-	70%
	-	7 mg/m ³

Zone à risques d'Aiacciu	< SEI
Zone à risques de Bastia	< SEI*
Zone régionale	< SEI*

* Par estimation objective

L'arsenic (As)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeur de référence
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Valeur limite					0 ng/m ³				6 ng/m ³ (en moyenne sur l'année)	

	Moyenne annuelle	Valeur limite à ne pas dépasser
Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	40%
		2.4 ng/m ³
	Seuil d'évaluation > SES	60%
		3.6 ng/m ³

Zone à risques d'Aiacciu	< SEI*
Zone à risques de Bastia	< SEI
Zone régionale	< SEI*

* Par estimation objective

Le nickel (Ni)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeurs de référence
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Valeur limite à ne pas dépasser					2 ng/m ³				20 ng/m ³ (en moyenne annuelle)	

	Moyenne annuelle	Valeur limite à ne pas dépasser
Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	50%
		10 ng/m ³
	Seuil d'évaluation > SES	70%
		14 ng/m ³

Zone à risques d'Aiacciu	< SEI*
Zone à risques de Bastia	< SEI
Zone régionale	< SEI*

* Par estimation objective

Le cadmium (Cd)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeurs de référence
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Valeur limite à ne pas dépasser					0 ng/m ³					

	Moyenne annuelle	Valeur limite à ne pas dépasser
Valeurs de référence	Seuil d'évaluation < SEI	40%
		2 ng/m ³
	Seuil d'évaluation > SES	60%
		3 ng/m ³

Zone à risques d'Aiacciu	<SEI*
Zone à risques de Bastia	<SEI
Zone régionale	<SEI*

* Par estimation objective

Le plomb (Pb)

Zone de surveillance	Zone à risques d'Aiacciu				Zone à risques de Bastia				Zone régionale	Valeurs de référence
Typologie	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site urbain	Site périurbain	Site industriel	Site trafic	Site rural	
Station	Canettu	Sposata	Piataniccia	Abbatucci	Giraud	Montesoru	La Marana	Fangu	Venacu	
Valeur limite à ne pas dépasser					0.0 µg/m ³					

	Moyenne annuelle	Valeur limite à ne pas dépasser
Valeurs de référence	Seuil d'évaluation SEI	50%
		0.25 µg/m ³
	Seuil d'évaluation SES	70%
		0.35 µg/m ³

Zone à risques d'Aiacciu	<SEI*
Zone à risques de Bastia	<SEI
Zone régionale	<SEI*

* Par estimation objective



Mesurer · Accompagner · Informer